

**16 ANS +**

### Fin le bar ouvert

La Régie du cinéma volera au secours des parents en apportant des changements majeurs aux classements des films et des vidéos, selon les modifications apportées à la Loi du cinéma. Dès le 1er avril, les films en salles répondront à quatre classes : visa général, 13 ans et plus, 16 ans et plus et 18 ans et plus.  
Page B-3

### De Klerk ou le chaos

Le référendum d'aujourd'hui en Afrique du Sud place les électeurs blancs devant un choix simple : ou bien c'est la poursuite de l'ouverture démocratique engagée par De Klerk, dans l'espoir d'un arrangement politique négocié, ou bien c'est la guerre civile probable, écrit Jean-François Bergeron, de l'Université Laval.  
Page B-8

### La Faculté Saint-Jean

« Résolution pour 1992 : parlez français à la Faculté ». C'est ce qu'on peut lire sur des affiches un peu partout dans les corridors de la Faculté Saint-Jean à Edmonton. Le but premier de la nouvelle institution était de former des enseignants. On a ajouté depuis des programmes de baccalauréat en arts, en sciences et en français.  
Page B-5

### Comme jadis tante Lucille

Cécile Gagnon (ci-contre) a pondu une soixantaine de contes pour enfants comme jadis tante Lucille, à la radio. Elle signe aujourd'hui sa première pièce, *Jules Tempête*, à l'affiche de la Maison Théâtre jusqu'au 22 mars. Elle en est très fière ; son Jules a mis du temps, de la page blanche à la scène, à se manifester.  
Page B-7



## LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE A 15 ANS

*Non, l'OLF n'est pas laxiste, affirme son président*

Jean Chartier

NON, L'OFFICE de la langue française n'est pas laxiste, sa direction n'a pas amolli sa position en regard du français langue de travail, mais il est vrai que l'Office procède à l'amiable pour changer la vitrine anglaise des commerces et pour franciser la réalité du travail.

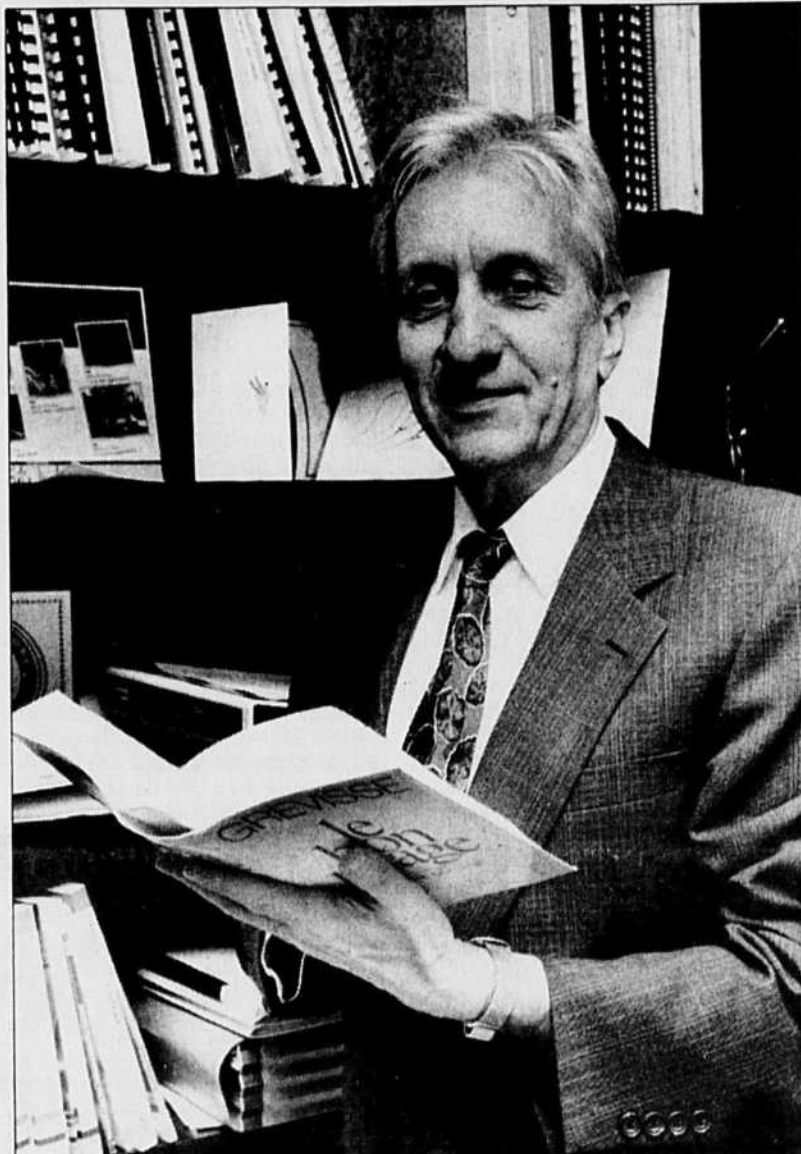
Telle est la position que défend le président de l'Office, M. Jean-Claude Rondeau, quinze ans après l'adoption de la Charte de la langue française. M. Rondeau soutient que la réalité du français en tant que langue de travail s'est améliorée de manière continue depuis 1977, voire depuis l'adoption de la première loi sur le français langue officielle, la loi 22 de 1974.

Le président de l'OLF ne prévoit aucun renforcement à la charte de la langue française, mais il précise qu'il serait possible d'utiliser une plus grande contrainte. L'OLF se considère en effet tolérant pour la langue d'affichage et les raisons sociales.

M. Rondeau a déclaré à ce propos dans une entrevue au DEVOIR : « Nous n'avons pas le pouvoir d'imposer un changement de raison sociale, car la raison sociale peut être obtenue au niveau fédéral. Cependant, il nous arrive de ne pas décerner de certificat de francisation ».

Le président de l'OLF estime que les progrès ont été accomplis surtout au niveau interne des entreprises : « Pour les compagnies de moins de 50 employés, il n'y a pas de prescriptions, mais des visites systématiques montrent de nettes améliorations. Nous avons compilé la situation de 20 000 entreprises de 10 à 40 employés et on en visite 1500 par année. L'Office examine en priorité les 4000

Voir page B-2 : OLF



Le président de l'Office de la langue française, Jean-Claude Rondeau.

*Pour Camille Laurin, le bilan est positif mais des nuages persistent*

Jean Chartier

LE DOCTEUR Camille Laurin se dit généralement satisfait des améliorations à la situation de la langue française depuis l'adoption de la loi 101 voici 15 ans, mais il n'est nullement satisfait par contre des politiques d'immigration et de la Commission de protection du français.

« La situation s'est considérablement améliorée dans le sens des objectifs que je poursuivais », a-t-il déclaré au DEVOIR. M. Laurin aborde le bilan de la quinzième année de la loi 101, à l'occasion de *La semaine du français*, de la manière suivante : « Avant la loi 101, on voyait 85 % des

immigrants s'intégrer à l'école anglaise. Aujourd'hui 73 % des immigrants s'intègrent plutôt à l'école française. Ils apprennent le français, font connaissance de cette culture, et parmi ceux qui ont fréquenté l'école secondaire française, 80 % choisissent le Cégep français. Je visais 100 %. Néanmoins, c'est une amélioration spectaculaire », conclut-il.

Sur le plan de la langue de travail aussi, le docteur Laurin commence par souligner qu'il y a eu énormément de progrès. Les conventions sont négociées et écrites en français. On rédige les manuels d'entretien et d'utilisation en français. « Il y a une grande francophonisation des cadres. Un nombre marquant de contremaîtres et de cadres supérieurs

sont d'ailleurs devenus francophones. Et, la langue des conseils d'administration est maintenant le français. Bref, la loi 101 a permis l'admission de l'univers francophone dans les entreprises à capitaux anglophones. Les fournisseurs professionnels ont aussi été francisés, qu'il s'agisse des firmes comptables, des bureaux juridiques, des vérificateurs ou des consultants. On a donc observé un accroissement des revenus considérables pour les cabinets francophones ».

Le parrain de la loi 101 ne fait pas de critique sévère à l'Office de la langue française. Il relève plutôt dans son bilan que les certificats de francisation recouvrent 70 à 85 % des entreprises de 100 et de 50 employés. Il y a donc eu longue remontée.

« Je suis assez content pour la langue de travail même si ce n'est pas à la hauteur de mes espérances. Le processus n'a pas été étendu à toutes les entreprises de moins de 10 employés, et ce fut une erreur. Si le PQ prend le pouvoir, ceci sera renforcé et il y aura un soutien additionnel aux comités de francisation des entreprises qui n'ont pas des moyens financiers suffisants ».

M. Laurin voit donc une vis à resserrer de façon à ce que les objectifs définis soient plus rapidement atteints. Si le Québec devient souverain, la situation changera aussi pour les raisons sociales des entreprises à charte fédérale. Quand il était ministre, M. Laurin ne laissait pas ces entreprises à l'écart.

« Je demandais au président de l'Office de la langue française d'intervenir et de solliciter des présidents de ces compagnies de les franciser au nom de la paix sociale. La plupart du temps, des programmes de francisation étaient instaurés.

Voir page B-2 : Laurin



Camille Laurin, le « père » de la Charte de la langue française.

## « Toute ma vie, je me suis battu pour la culture française »

— Roger Lemelin

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

« MES ANCÊTRES sont arrivés dans la ville de Québec il y a près de trois cent cinquante ans. Je connais très bien mes concitoyens. J'ai commencé à étudier l'anglais à l'école primaire et, par la suite, grâce à des études personnelles, j'ai pu arriver à l'écrire et à le parler convenablement. Il ne m'est jamais venu à l'esprit de ne plus être français et, toute ma vie, je me suis battu pour la culture française. Je suis heureux d'être Canadien français. »

Ainsi parlait Roger Lemelin, le deux mai 1979, dans une conférence prononcée devant les membres de la Presse Canadienne, à Toronto. Il livrait alors, dans ce court extrait, l'essentiel de sa pensée sur la question linguistique : la langue française, dans ses dimensions politique ou littéraire, allait de soi pour l'auteur des Plouffe. Elle était au cœur de sa vie, et il s'est toujours montré très fier de la défendre avec conviction.

Comme en 1987, par exemple. Reconnu pour ses positions fédéralistes, l'écrivain avait accueilli avec beaucoup d'enthousiasme l'accord du Lac Meech. Témoignant en commission parlementaire, en mai 1987, il avait dit souhaiter que la reconnaissance de la société distincte soit précisée,

de manière à dire explicitement qu'elle était « de langue et de culture françaises ».

Fonceur, il avait profité de l'occasion pour demander aux anglophones d'appuyer les francophones dans leur démarche visant à faire de Montréal une grande ville encore plus française.

Celui qui avait publié son premier roman, *Au pied de la pente douce*, en 1944, disait avant de quitter *La Presse*, 35 ans plus tard, qu'il croyait en un Québec qui prendrait les moyens « de préserver, d'enrichir et de faire rayonner la langue et la culture françaises ».

Le premier novembre 1981, M. Lemelin quittait ses fonctions de président et éditeur de *La Presse*, qu'il occupait depuis 1972. Dans son dernier éditorial, publié la veille, l'auteur des Plouffe écrivait que dans ses prises de position, il avait souhaité « un Canada plus fort, plus uni,

Roger Lemelin racontant *Le Crime d'Ovide Plouffe*, sur les ondes de Radio-Québec en 1984.



où un Québec français pouvait, par sa superbe différence, jouir des richesses de l'immense territoire canadien tout en renforçant son identité culturelle de jeune nation.

À la tête d'un grand quotidien, il avait conservé son souci d'une langue française de qualité. Il disait que l'écrivain écrivait « pour soi » alors que les journalistes communiquaient avec un public et avaient, de ce fait, le devoir de « perpétuer le pouvoir de la parole écrite ». À ses yeux, les journalistes avaient une grande responsabilité sociale et morale, et devaient accorder le plus grand respect à la langue française.

Homme réputé entier, M. Lemelin n'avait pas beaucoup apprécié que l'Office de la langue française et le ministre responsable, en 1979, du dossier linguistique, Camille Laurin, mettent en doute le statut francophone de *La Presse*.

« Le statut francophone de *La Presse* n'est pas négociable », avait-il lancé, irrité du fait que l'office ne lui remette pas de certificat de francisation, même si l'entreprise n'avait pas mis sur pied un comité de francisation, comme la loi l'exigeait. « *La Presse* est elle-même un comité de francisation », avait-il tranché.

Roger Lemelin ne s'est pas contenté de défendre avec vigueur la place faite au français dans la société

Voir page B-2 : Lemelin

CAHIER  
SPÉCIAL

## DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

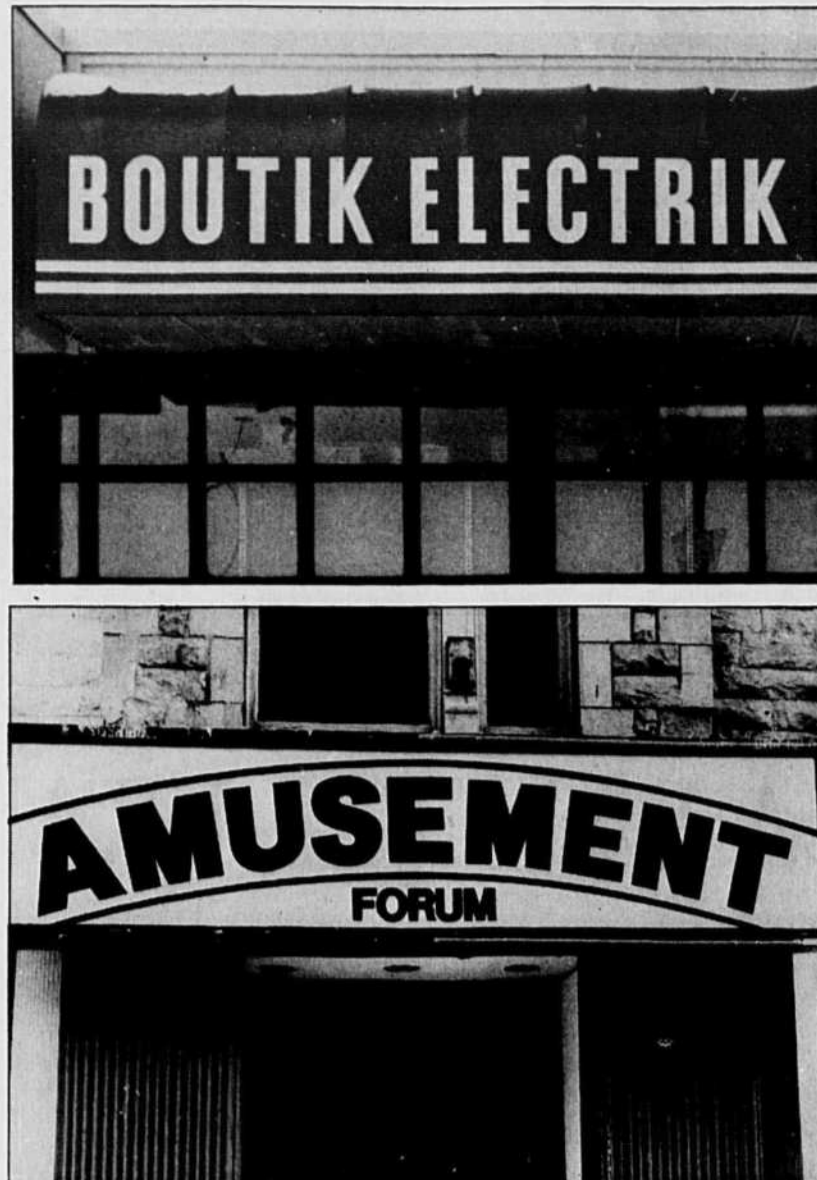
Date de tombée le 23 mars 1992

PARUTION  
le 4 avril  
DANS  
LE DEVOIR

LE DEVOIR lance cette année un nouveau cahier spécial sur le développement régional. Le Québec, ce n'est pas que Montréal. Ce sont aussi 16 régions qui ont toutes des attraits économiques, sociaux et culturels pouvant contribuer à entraîner la province sur la voie d'un développement durable à long terme.

Le développement régional est devenu une priorité. Le Québec vient de déposer sa politique axée sur une nouvelle structure de soutien au développement régional, basée sur la concertation du milieu.

Ce cahier spécial se propose de faire avec toutes les régions un bilan des actifs et de regarder avec chacune leurs perspectives d'avenir. Nous tenterons de cerner quelles sont les forces et les faiblesses des régions et les atouts sur lesquels chacune d'entre elles doit miser pour profiter au maximum de la carte de la compétitivité, clé du succès.



PHOTOS DE JACQUES GRENIER

Montréal affiche un visage plus français qu'il y a une quinzaine d'années, mais certains en prennent à leur aise avec les règlements sur l'affichage. Le bon goût non plus n'est pas toujours au rendez-vous mais cela ne se règle ment guère...

# Le « langage de taverne » a tendance à envahir la publicité

## Jean-Claude Rondeau s'inquiète d'une vague de laisser-aller dans la langue publicitaire

Jean Chartier

LA PUBLICITÉ utilise avec une recrudescence remarquable le jeu de mot, le jol, l'ellipse et l'écriture phonétique pour obtenir un effet choc, un double sens ou une familiarité accrue avec le consommateur. Le président de l'Office de la langue française s'inquiète de cet « effet pub », notamment de ce qu'il appelle le langage de taverne dans les commerces de bière.

Les brasseurs utilisent en effet le jol de manière courante dans leurs messages à la télé pour vendre de la bière. M. Rondeau juge qu'ils visent bas, car c'est la tendance inverse qui prévalait à la télé depuis 30 ans. Il

s'en prend aussi à l'écriture phonétique qui vise l'humour, mais affecte négativement l'alphabétisation des enfants et des immigrants.

M. Rondeau se dit conscient qu'une grande vague d'humour déferle sur le Québec, mais il s'inquiète du laisser-aller complet que cette vague entraîne sur son passage. « L'écriture phonétique a des répercussions sur deux catégories de gens : les enfants qui ne maîtrisent pas la langue et sont au stade de l'apprentissage et les immigrants de fraîche date qui n'ont pas une bonne connaissance du français ».

Il ajoute aussi un avertissement au Publicité-Club : « C'est souvent à cause de la qualité de la langue utilisée au Québec que les immigrants

décident ou non de s'intégrer à la communauté francophone, percevant que le français utilisé au Québec est une langue correcte et comprise par les francophones d'ailleurs, ou au contraire, un parler régional inexportable hors Québec ».

En somme, le langage utilisé par la publicité, la télé et la radio, a un impact bien au-delà de l'humour et de la familiarité véhiculés. M. Rondeau cherche à présenter les choses bien poliment : « Il n'est pas étonnant que les publicitaires aient de plus en plus recours à l'humour sous toutes ses formes pour rendre un produit ou un service sympathique. L'utilisation des humoristes en publicité, qui date au Québec de l'apparition au petit écran du célèbre Olivier Guimond,

est donc de plus en plus fréquente. On touche ainsi la population québécoise qui semble vouloir faire du rire un produit national à caractère distinct ».

Mais, le résultat reste là. Et les jeux de mots font aussi problème. M. Rondeau relève l'exemple de « Bouclez-là » pour la ceinture de sécurité. L'impact humoristique de ce slogan est pour le moins discutable, sinon carrément de mauvais goût. Un fabricant d'automobiles conseille : « Étirez le plaisir » et dit « Encore plus pour vous ». Les exemples sont innombrables. Même le respectable Barreau utilise pour de grands panneaux publicitaires l'expression suivante : « Avant d'en manger une, consultez un avocat », avec une cla-

que comme illustration.

C'est le jol dans les médias et le langage publicitaire qui apparaît comme le principal fléau au président de l'Office de la langue française. L'organisme n'a pas statué pour intervenir mais il essaie de sensibiliser les publicistes à la chose :

« La tendance joulisante de triste mémoire connaît le destin des autres modes, le temps d'une saison, une saison qui, je dois en convenir, s'attarde toutefois dans certains milieux. Les médias nous fournissent de nombreuses situations de personnes interviewées dans la rue, qui démontrent une qualité de langue bien supérieure à celle que l'on pouvait entendre au début des années cinquante, à l'époque où la télévision

s'est implantée chez nous ».

M. Rondeau relève également dans la publicité de mauvais accords entre l'adjectif et le nom. « Le langage publicitaire tente de revaloriser le produit par rapport à ses concurrents, il abuse des superlatifs tout en ne respectant pas le langage propre ». Cet homme poli ne se permet de mentionner comme exemple que le chocolat qui « crunche » et la voiture « simonizée ».

Le nouveau président de l'OLF est fort inquiet de la situation du français à l'école mais il n'a pas juridiction sur ce qui est enseigné à propos de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe, toutes choses qui permettent de juger adéquatement le langage publicitaire.

### ◆ OLF

entreprises de plus de 50 employés : on regarde les bons de commande, la langue de documentation. Et dans 90 % des cas, les gens répondent à nos suggestions ».

La mécanique ronronne donc, de l'avis de M. Rouleau. Le travail se fait de manière souterraine : « Toutes les grandes entreprises sont certifiées ou en programme de francisation, à l'étape de l'analyse linguistique, ou avec un programme de francisation. On élabore 80 programmes de francisation par année dans les grandes entreprises ». Le président de l'OLF considère qu'il y a une bonne volonté dans la plupart des cas. Il fait ressortir que les plaintes portées devant le Tribunal de l'organisme en raison de l'article 47 diminuent.

Pour l'affichage, il considère l'é-

volution de la tendance. Car, il ne veut pas faire les choses de manière pointue : « Les analyses montrent qu'il y a progrès de la francisation. Évidemment, il y a des cas dérogatoires comme *Bistro on the Avenue* sur l'avenue Greene à Westmount, mais l'Office ne fait pas de zèle à cet égard. Un agent regarde toutes les appellations commerciales dans une rue et tente de les améliorer sur une période déterminée ».

De façon générale, M. Rondeau juge qu'il y a des progrès et des reculs quant à l'utilisation du français au Québec depuis 30 ans. À la radio notamment, certains animateurs s'expriment dans un langage ployable, dit-il, mais de façon générale il estime qu'il y a plutôt enrichissement du vocabulaire des gens.

L'OLF ne s'attaque pas au jol, ce n'est pas sa vocation, pas plus que de jouer quelque rôle que ce soit à l'école. Toutefois, le président de

l'OLF a rencontré les publicistes récemment pour les sensibiliser à la langue fautive souvent utilisée dans les affiches et certains commerciaux à la télé, notamment les commerciaux de bière.

Dans la manière positive de voir les choses de M. Rondeau, il signale que les Québécois utilisent énormément le service de consultation linguistique de l'Office. Les 15 professionnels affectés aux questions d'ordre terminologique ou linguistique ont répondu à 75 000 consultations téléphoniques en 91. Si les 4 lignes téléphoniques étaient doublées, une attente persisterait encore de 10 heures à 14 heures.

« L'intérêt des Québécois pour améliorer leur langue est énorme », dit-il. Et, on vient d'enregistrer le 110 000e appel pour le téléphone linguistique, ces 101 capsules sur la langue. Un autre exemple : les Québécois achètent davantage de diction-

naires par habitant que les habitants de n'importe quel autre pays francophone.

L'OLF n'a pas de pouvoir au plan de la terminologie pour normaliser des termes dans les manuels scolaires, non plus que les termes utilisés par des organismes gouvernementaux. L'organisme n'a pas non plus un pouvoir spécifique pour imposer la langue spécialisée dans l'entreprise privée. On procède par *counseling*.

Le président de l'OLF tient aussi à rectifier l'opinion selon laquelle la féminisation des termes a été adoptée. Ce n'est pas le cas. L'organisme cherche plutôt à ce que les choses se fassent en douceur lorsque les intervenants veulent féminiser les mots. Il n'y a pas plus de coercition pour la féminisation que pour la francisation.

« L'Office de la langue française n'a pas comme directive que tous les

termes doivent être féminisés. La position officielle de l'Office est plutôt que si vous féminisez, faites-le pour que ce soit le moins lourd possible ».

Telle est la mise au point qu'il fait et diffuse notamment dans *La publication au féminin*. La politique officielle de l'Office de la langue affirme clairement que « la féminisation des textes demeure toujours facultative » ; c'est écrit et le président de l'OLF le répète. Il ajoute à ce sujet : « Il n'y a pas d'imposition de la féminisation, et le rapport annuel de l'Office de la langue française n'est pas féminisé parce que les cinq commissaires majoritairement n'ont pas accepté de le féminiser ».

M. Rondeau conclut à ce propos : « Des gens s'habituent à féminiser des termes et l'Office cherche dans ces cas à trouver des façons moins lourdes d'écrire. Mais, le gouverne-

ment n'a nullement adopté la politique de féminiser les termes : des ministères ont adopté la règle de la féminisation et d'autres pas ». Il n'y a donc pas de directive qui tranche nettement dans un sens.

L'OLF n'a pas non plus l'intention de rédiger un nouveau dictionnaire pour la francophonie. On se réfère plutôt au *Dictionnaire du français plus* publié chez Hachette, dictionnaire qui présente quelque 3000 mots québécois. Et, la Banque de terminologie de l'OLF s'en tient à produire de 10 à 15 vocabulaires terminologiques par année.

Depuis 30 ans, la production linguistique de l'OLF s'est ainsi élevée à quelque 400 lexiques de travail et on conserve en stock un million de fiches terminologiques. Une centaine de ces lexiques spécialisés sont distribués de manière active dans les entreprises.

### ◆ Laurin

Mais, aujourd'hui, même les sociétés d'État fédérales et les ministères fédéraux ne se conforment pas à la loi 101. Et, il en est de même des entreprises fédérales soumises à la loi des relations ouvrières fédérale ».

Le docteur Laurin relève en outre le fait que les marques de fabrique sont régies par le gouvernement fédéral. La loi C-72 octroie des fonds pour la bilinguisation. Cela contrevient à la loi 101.

Mais, plus que cela, c'est toute la question de l'immigration qui chicotte le parrain de la loi 101. L'immigration prendrait une toute autre allure dans un Québec souverain. M. Laurin fait l'analyse suivante.

« L'Accord Cullen-Couture ne va pas assez loin. Le gouvernement fé-

déral reste responsable de la sélection des immigrants et ceci est particulièrement important pour les réunions ultérieures des familles immigrées. Si les familles grecques sont anglicisées au départ, les flux subséquents de parenté iront du côté anglais ».

M. Laurin souligne que la sélection se fait dans de nombreux pays par l'ambassade du Canada. « Si on était vraiment responsable des critères de sélection, on changerait la grille *francophonisable* et les fonctionnaires francisant les immigrants auraient une toute autre attitude ».

Le parrain de la loi 101 estime qu'il faut prévoir davantage de fonds pour l'éducation en français. Il s'étonne que M. Ryan n'ait rien fait pour le français dans les écoles quand il était ministre de l'Éducation : « Je

pensais qu'il aimait sincèrement la langue française », dit-il. M. Ryan n'a rien fait pour en arriver à un régime pédagogique adéquat non plus que pour la formation des maîtres.

Quant à l'affichage en français, M. Laurin le juge en grande partie comme un succès. Car, en 1976 le bilinguisme était présent dans toutes les villes de moyenne importance, Granby, Grand-Mère, Sherbrooke, Québec. Ces villes ont été francisées à 90 % avec des exceptions prévues aux petits commerces, ceux qui emploient moins de cinq employés, ainsi qu'aux activités culturelles.

Le visage de Montréal s'est francisé ces 15 dernières années. Ce n'est pas la loi 178 qui a permis ce résultat, car « la distinction dedans / dehors ne correspond pas au réel. Le PQ au pouvoir reviendrait à la loi 101 ». Le

docteur Laurin est persuadé que la souveraineté aidera grandement à cet égard. Pour lui, oui, la rue Sainte-Catherine s'est francisée, mais depuis l'arrivée du Parti libéral au pouvoir, un certain laxisme est réapparu. Et ceci ne dépend pas de l'Office de la langue française responsable de la francisation des entreprises mais plutôt de la Commission de protection de la langue française.

Le jol et la qualité du français parlé et enseigné seraient référés par le docteur Laurin au Conseil de la langue française. Celui-ci s'était vu confier le mandat de l'amélioration de la qualité du français. Mais, le Conseil a mené prioritairement des études aux plans constitutionnel et démographique. Le CLF était débordé : « La recherche analytique sur l'aménagement des langues reste donc un gros défi. Ceci ne tient pas qu'aux avis du Conseil mais aussi au ministère de l'Éducation qui n'a pas

adopté un régime pédagogique adéquat, non plus qu'un temps adéquat pour l'enseignement du français. Le MEQ n'a pas adopté non plus un plan de formation en français pour les maîtres ».

M. Laurin ne se prononce donc pas sur la montée du jol à la télé, à la radio et dans la publicité. Il en réfère plutôt au Conseil de la langue française, avec demande d'y apporter une attention particulière, au même titre que la francisation de l'information technologique. Les médias seraient considérés comme des secteurs de pointe pour le français.

Le parrain de la loi 101 favorise nettement le retour dans les écoles de la syntaxe, de la grammaire, de la logique et de l'analyse logique. Il relève la déficience des méthodes d'apprentissage du français et de la formation des maîtres à cet égard.

Il ne s'en prend donc pas à l'Office de la langue française, il reste fort

réservé à ce propos, il attaque plutôt la Commission de protection du français en ce qui concerne l'affichage et les raisons sociales. La situation générale s'est améliorée depuis 1976, mais un nouveau bond est susceptible de se faire par un nouvel aménagement politique qui conduira à une meilleure intégration des immigrants, conclut-il.

Quand on lui demande comment il réagit à la passion qu'il déchaîne dans les médias anglophones, M. Laurin répond : « Les anglophones ont confondu leurs privilèges historiques acquis de la conquête avec des droits. Il faut dire aussi qu'il y a une bonne tradition de libéralisme chez les anglophones ». Questionné à propos de la position récente de Mordecai Richler, il note que M. Richler a opté pour l'anglais, mais qu'il y a d'autres citoyens d'origine juive à Montréal qui optent pour le français.

## OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

**LES GRANDS CONCERTS**  
Charles Dutoit, chef  
Yefim Bronfman, piano

17 et 18 mars, 20h00

HONEGGER: Symphonie no 4, «Deliciae basiliensis»  
BEETHOVEN: Concerto pour piano no 3 en do mineur, opus 37  
CHOSTAKOVITCH: Symphonie no 9 en mi bémol majeur, opus 70

Commanditaires: 17 mars: 18 mars:

SALLE WILFRID-PELLETIER

EN VENTE À L'OSM, 842-9951 ET AUX GUICHETS DE LA PLACE DES ARTS, 842-2112  
(taxes et redevance Place des Arts en sus)

BILLETS: 9,50\$ 21,00\$ 29,50\$ 41,00\$

CAUSERIE PRÉ-CONCERT 18h30, BILLETS 3,00\$ Commanditée par:

### ◆ Lemelin

québécoise ou à travers le pays. Il a également, par son œuvre littéraire, contribué à enrichir la littérature québécoise. Ses romans ont été traduits dans plusieurs langues, et adaptés à la télévision ou au cinéma.

On ne compte plus les récompenses qu'il a reçues, et qui témoignent de sa contribution à la langue et la littérature françaises. En 1974, Roger Lemelin était élu membre canadien de l'Académie Goncourt. Il avait reçu l'Ordre du Québec, et faisait partie de la Société des Gens de lettres. En 1990, le gouvernement français lui décernait la Légion d'honneur, prestigieuse distinction marquant la valeur de son œuvre.

M. Lemelin avait aussi été fait, en 1980, Compagnon de l'Ordre du Canada, soit la plus haute distinction civile au pays, « en reconnaissance de son importante contribution à la littérature canadienne ».

Malgré son parti-pris ouvertement

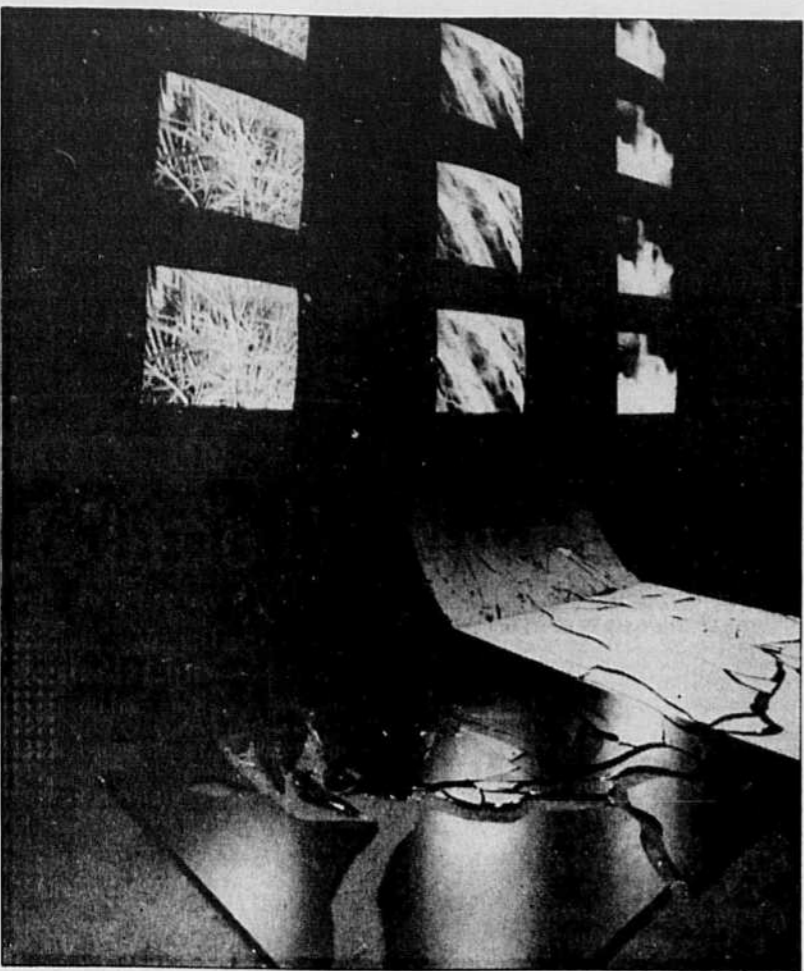
fédéraliste et son combat pour l'unité canadienne, M. Lemelin, qui disait vibrer juste à entendre le *O Canada*, n'en était pas moins un citoyen nationaliste, fier de sa langue et de son « Canada français ».

Témoignage, cette conclusion d'un éditorial au ton très lyrique qu'il signait dans l'édition du 24 juin 1981 de *La Presse* : « Ce peuple français du

Québec et du Canada a une âme. C'est cette âme-là que nous devons tous nous astreindre à protéger et à faire grandir. Ainsi, forts et conscients de ce que nous sommes, nous pourrions encaisser toute défaite, monter n'importe quelle côte jusqu'à son sommet, où nous apercevrons, éblouante, la lumière de la tolérance et de notre survie ».

**À vous de jouer.**

PARTICIPATION



Flag, sculpture vidéo de Federica Marangoni.

## Photogramme éphémère de Federica Marangoni

**Flag**  
Sculpture vidéo de Federica Marangoni  
Présentée au CIAC de Montréal  
3575 avenue du Parc, espace 4306  
Jusqu'au 22 mars

Daniel Carrière

PEU D'ARTISTES font de l'art vidéo, en Italie, et Federica Marangoni n'y est pas reconnue comme vidéaste. C'est elle qui le dit, et c'est en partie discutable.

Quoi qu'il en soit, la sculpture vidéo qu'elle présente au Centre international d'art contemporain, jusqu'au 22 mars, dans le cadre de l'exposition *Dialogues*, restera longtemps inscrite dans la mémoire du visiteur comme une remarquable vérité du genre.

On a dit que Federica Marangoni était une artiste du verre, qu'elle se sert du matériau transparent et mystérieux dans lequel se reflètent les intrigues lumineuses de Venise (où elle vit et travaille depuis plusieurs années) afin d'investir la « nature-artifice », son lieu imaginaire de prédilection.

« C'est ma façon d'être italienne », affirme-t-elle en parlant de la matière qu'elle transperce de sa mémoire, et de son travail « alimentaire » de designer.

Au début des années 70, elle se met à parcourir l'Europe et l'Amérique où elle présente ses performances d'un genre ritualisé, utilisant le feu et la cire. C'est depuis 1977 qu'elle s'intéresse à l'art vidéo, dont les matériaux bruts, faut-il le rappeler, sont le verre et la lumière.

« La tradition italienne voit dans mon travail ce qui est classique. C'est plus facile de présenter mes installations vidéo à l'étranger », avoue-t-elle.

La sculpture, créée pour l'exposition, est simplement intitulée *Flag*, et représente le drapeau italien.

La pièce impose par sa grande dimension, mais il faut la voir de près, à cause du sujet incommensurable qu'elle expose : le bout de tissu fripé qui établit un lien aléatoire avec l'identité nationale... quand les fron-

tières et les systèmes économiques tombent, il s'envole au vent.

« Le drapeau évoque l'idée de la vie liée à la terre, explique Federica Marangoni, mais nous vivons dans une Europe totalement fragmentée. Peut-être que le monde a besoin d'être reconstruit d'une manière différente, de retrouver sa vraie nature et sa vraie volonté ».

La terre, l'eau et le feu — la vie, le mouvement et l'énergie — composent le tableau symbolique érigé par les éléments qui mettent en scène l'évolution... du monde ? de l'art ? des consciences ?

De véritables drapeaux se transforment, deviennent solides et se brisent au sol. La vidéo, les « photogrammes éphémères » précise Marangoni, en intervalle, permet la magie du passage, de la réalité à son illusion, à la réalité de nouveau, en mille morceaux.

« Le beau à travers la matière, poursuit Marangoni, c'est l'esthétique, et la magie de l'esthétique appartient à l'artiste. La vidéo, prise comme matière, est contextuelle. Elle est aussi politique, elle conteste la réalité des médias ».

« Je fais de la vidéo parce que j'ai besoin de la vitalité, du mouvement, du caractère éphémère de la chose qui change ».

L'exposition *Dialogues* fut inaugurée conjointement au forum de femmes-artistes organisé par le Goethe Institut et Cinémama, qui s'est déroulé du 5 au 8 mars dernier au Centre canadien d'architecture. Federica Marangoni y rencontrait le critique Carol Laing.

L'exposition regroupe, outre *Flag*, et ce jusqu'au 26 avril, 35 oeuvres appartenant à la banque d'oeuvres d'art du Conseil des arts du Canada, toutes réalisées par des femmes, et une série de vidéos tirées de la même collection, présentée dans un espace réservé à cette fin, voisin de celui où on retrouve l'installation de Federica Marangoni.

Signalons enfin que *l'Institut italiano di cultura*, 1200, avenue du Docteur Penfield, présente *Un salon vénitien ou la pièce des transparentes*, jusqu'au 27 mars, une exposition d'objets design conçus par l'artiste.

## CINÉMA

Nathalie Petrowski

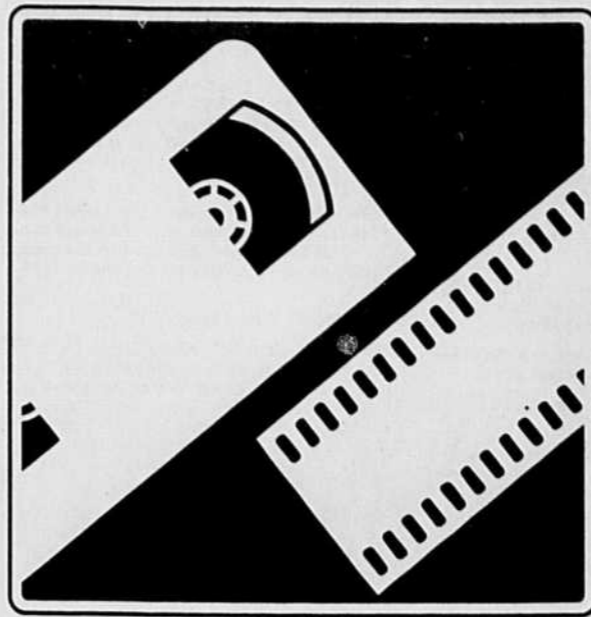
LES PARENTS modernes ne savent plus où donner de la tête et n'ont plus de contrôle sur les films et vidéos que leurs enfants consomment. Non seulement n'osent-ils pas leur refuser la location d'un film violent, mais ils sont obligés de reconnaître devant leurs enfants que la société est moins légaliste qu'eux.

Enfin, tout cela est maintenant chose du passé puisque le gouvernement du Québec, de concert avec la Régie du Cinéma, voleront à leur secours en apportant des changements majeurs aux classements des films et des vidéos selon les modifications apportées à la Loi du cinéma. C'est ce que la ministre Liza Frulla-Hébert est venue annoncer hier à Montréal, flanquée de Claude Benjamin, le président de la Régie du cinéma.

À partir du 1er avril, les films en salles répondront à quatre classifications : visa général, 13 ans et plus, 16 ans et plus et 18 ans et plus. Ces classifications viendront nuancer les anciennes classifications de 14 ans et plus, et 18 ans et plus. La nouveauté, c'est évidemment la classification 16 ans et plus, qui viendra tempérer les ardeurs de cinéphiles trop jeunes pour comprendre de quoi il en retourne. Selon Claude Benjamin, la classification 16 ans et plus, sera invoquée pour les films qui comportent des scènes érotiques explicites et demandent un début de maturité. À cet effet, il cite le cas de *Nikita* et de *Un zoo la nuit*, deux films qui, à défaut d'une classification plus sophistiquée, avaient été classés 14 ans et plus, alors qu'en réalité ils s'adressaient à un public d'au moins 16 ans.

Ces nouveaux classements entreront en vigueur dans les vidéoclubs seulement le 15 juin pour permettre aux propriétaires d'effectuer le changement en douceur et leur donner le temps de refaire leur étiquetage. Il est à noter toutefois que la mesure n'est pas rétroactive et que seulement les vidéos en date du 15

# Fini le bar ouvert dans les cinémas et les vidéoclubs



Gouvernement du Québec  
Régie du cinéma



Le film ainsi classé ne peut être vu que par des personnes âgées de 16 ans et plus.

juin porteront les nouvelles étiquettes. Quant à la clientèle adolescente, principalement visée, celle-ci devra produire une pièce d'identité non pas systématiquement mais à chaque fois qu'on lui en fera la demande.

Selon la ministre Frulla-Hébert, la pression des associations de parents et de professeurs était telle que le gouvernement devait apporter des correctifs même si, aux dires de certains extrémistes, ces mesures ne sont pas suffisantes. La ministre a par ailleurs tenu à préciser que les modifications ne seraient pas coercitives et que des pénalités ne seraient pas imposées aux contrevenants, du moins pas dans un premier temps. En d'autres mots, il n'y aura pas de police du cinéma plantée sous les marquises de cinéma ni aux entrées des vidéoclubs afin de faire

respecter la consigne.

Toujours selon la ministre, les modifications font l'unanimité dans le milieu du cinéma, tant du côté des distributeurs de films que des propriétaires de salles et de vidéoclubs. Invitée à expliquer comment les propriétaires de vidéoclubs pouvaient sciemment accepter une mesure qui leur ferait perdre de l'argent, la ministre a répondu que les affaires de ces derniers sont à ce point florissantes qu'ils pouvaient se permettre de telles mesures. « Ce sont eux qui accueillent les enfants, déclara-t-elle, ils savent ce que ces derniers louent et ils sont d'accord avec le principe que leur commerce ne peut plus être un bar ouvert. De toute façon, nous ne sommes pas les seuls à changer nos classements. La tendance est généralisée tant aux États-Unis qu'en

Europe. »

La ministre a insisté sur le consensus qui règne autour de la question. « Il fallait assister aux audiences publiques tenues à la Commission parlementaire de mai 91 pour mesurer l'ampleur de la demande, a-t-elle déclaré. Tous étaient unanimes à ce qu'on donne aux parents des outils pour contrer les abus de visionnement chez les jeunes. »

Dès le 15 juin, alors que tous les nouveaux classements seront entrés en vigueur unilatéralement, les parents québécois pourront enfin souffler. Pour certains, ce sera la délivrance. Pour les autres, force sera d'admettre qu'ils ont perdu le contrôle des opérations et qu'ils doivent maintenant s'en remettre au gouvernement et à la société pour élever leurs enfants.

## THÉÂTRE

# La soeur noire d'Iphigénie

Iphigénie

Tragédie de Jean Racine. Mise en scène d'André Brassard. Décor de François Séguin. Costumes de François Barbeau. Éclairages de Claude Accolas. Musique de Catherine Gadoias. Avec Nathalie Gascon (Iphigénie), Robert Lalonde (Agamemnon), Marthe Turgeon (Clytemnestre), Yves Soutière (Achille), Nefertari Bélizaine (Ériphile), Denis Roy (Ulysse), Marcel Girard (Arcas), François Cormier (Eurybate), Yolande Michaud (Aegione), Marie-Aimée Cadet (Doris). Une production de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, à la salle Denise-Pelletier.

Robert Lévesque

AINSI DONC Ériphile, cette « autre Iphigénie » que Racine a trouvée dans l'oeuvre du poète Stésichore qui racontait qu'une princesse du nom d'Iphigénie était une fille qu'Hélène avait eu avec Thésée dans un mariage fait en secret de Ménélas, et dont il a fait dans sa tragédie de 1674 une « soeur » secrète de cette Iphigénie menée au sacrifice par son père Agamemnon, cette Ériphile qui va s'immoler « en sauvant à la fin une princesse vertueuse pour qui (le public) il s'est si fort intéressé dans le cours de la tragédie », écrit Racine dans sa préface à *Iphigénie*, disant qu'il n'aurait pas osé entreprendre cette tragédie sans ce personnage, ainsi donc cette Ériphile a, dans la mise en scène de Brassard, la peau noire... et Doris aussi, sa confidente. Elles apparaissent en scène, salle Denise-Pelletier, comme deux Martiniquaises débarquées en Aulide !

Passé ce choc, qui contrevient à toute logique biologique, et qui relève d'une décision irréfléchie ou d'une mode bâclée (ce n'est pas ainsi qu'on va aider la cause des minorités, à moins qu'Agamemnon et Clytemnestre soient joués par des Noirs), le pire reste à venir dans cette représentation d'*Iphigénie* qui relève d'un pompiérisme progressif de scène en scène, où la langue de Racine est laissée à chacun la débrouille, et qui, de tous les spectacles de Brassard depuis 20 ans, est sans doute l'un des ratages les plus navrants, les plus incroyables, les plus graves.

Cette *Iphigénie* de mauvais goût et de pacotille, ouverte avec une musique de péplum espagnol, menée sans travail sur la façon de « dire » Racine, est la troisième incursion d'André Brassard dans la tragédie française du 17e siècle. Il avait raté *Andromaque* au Quat'Sous dans les années 70 (on ne se souvient que de chaises et d'un système de poules...), il a réussi un *Britannicus* à Ottawa et à la NCT il y a quelques années, quoique la plupart des acteurs pédalaient dans la choucroute pour tenir le texte, et cette fois-ci, avec *Iphigénie*, Brassard fait pratiquement la preuve qu'il devrait abandonner Racine...

Un autre metteur en scène que lui y perdrait son nom. Disons qu'il va que l'égarer un temps... pour revenir en forme, comme il l'a fait avec son *Godot* du TNM récemment.



PHOTO BRUNO BRAEN

Nathalie Gascon et Yves Soutière.

Mais un critique théâtral, qui suit son travail depuis 20 ans, ne peut que remarquer, pour être généreux, que Brassard est épuisé, qu'il en fait trop (il accumule sept mises en scène cette année...), et qu'il ne s'investit pas toujours à fond dans des travaux importants comme celui de monter *Iphigénie* aujourd'hui.

En arriver à faire jouer mal, et sans vérité, une actrice de la trempe de Marthe Turgeon, rare tragédienne montréalaise, il faut le faire ! Ne pas savoir amener Robert Lalonde à se contrôler, à éliminer ces chevrottements ridicules et plaignards en fin d'alexandrins, c'est ne pas savoir regarder et entendre et sentir les acteurs que l'on dirige. Brassard aurait pu se rendre compte, s'il avait été là, que Lalonde n'a

aucune autorité en Agamemnon, et que Turgeon vit un malaise continu en Clytemnestre.

Habiller l'*Iphigénie* de Nathalie Gascon en première communicante, au moment d'aller au sacrifice, avec sa petite couronne de fleurs blanches et son grand surplis, son air de biche, c'est vouloir attirer sur son spectacle des sarcasmes, se livrer au ridicule des lectures primaires, conventionnelles, rétrogrades. Faire « porter » Clytemnestre-Turgeon en scène comme un paquet, c'est ne plus voir où l'on va. Faire entrer tout ce monde-là sous la tente, alors qu'on les voit entr'ouvrir la même tente pour filer en coulisses, c'est mériter tous les sifflets.

Le public québécois est poli. On pourrait lui reprocher de l'être trop,

ou de manquer de sens critique et de confiance en lui lorsqu'on le voit ainsi supporter un tel théâtre à l'abandon sans manifester, sans huer. Ce spectacle mérite tous les rires, et j'ai dû en retenir plusieurs devant l'Arcas à la longue came de Marcel Girard, l'Ulysse empoté de Denis Roy, les Martiniquaises en Aulide (mes excuses aux actrices Bélizaine et Cadet, qui jouent mal, mais ce ridicule dans lequel elles sont plongées relève du metteur en scène), etc. Chez les comédiens de ce naufrage, seul l'Achille d'Yves Soutière est à réchapper. Sa voix est belle, posée, sa diction correcte.

Brassard, sans raison, par je m'enfoutisme peut-être, s'autorise de couper le récit d'Ulysse, dans la dernière scène, pour le faire dire par petits bouts ici et là par Iphigénie, Clytemnestre et d'autres (à qui le tour ?), et l'on se dit alors, au bout du supplice, que vraiment la farce n'est plus drôle, qu'il y a des limites à la bêtise, et que Brassard devrait aller refaire ses classes quelque part, bien tranquille, tout relire, et réfléchir.

En l'état, cette *Iphigénie* mérite toutes les avions en papier, tous les chahuts qu'une jeunesse, amenée de force ou non à Denise-Pelletier pour les matinées, aura raison de lui retourner. Ce spectacle est nul, ennuyant, mal joué, sans nerf ni sens, épouvantablement long, pompier, et seul le décor-caverne de François Séguin est professionnel. Et beau.

## NOS CHOIX TÉLÉ

Émission spéciale

L'écrivain Roger Lemelin vient de mourir, et on présente une émission spéciale sur sa vie et son oeuvre, basée principalement sur des témoignages et des séquences d'archives. (Radio-Canada 21 h)

☆☆☆

Le match de la vie

Montréal, ville de l'avenir ou ville en déclin ? Reportages sur la situation économique, sur le Montréal de nuit, et entrevue avec Sa Majesté Jean Doré. (TVA 21 h)

☆☆☆

Rideau

Présentation de *Hosanna* de Michel Tremblay, avec René-Richard Cyr et Gildor Roy qui ont remporté un énorme succès avec cette nouvelle création en 1990 de la pièce écrite au début des années 70. Crise d'identité et déchirement amoureux entre deux travestis. Lorraine Pintal, la metteuse en scène, est interviewée avant la présentation. (Radio-Québec 21 h)

— Paul Cauchon

## MUSIQUE

# L'âme de la musique

Ladies' Morning Musical Club

Récital du pianiste Louis Lortie : Schumann, *Blumenstück* op. 19, *Bunte Blätter* op. 99, Bach/Brahms, *Chaconne* en « ré mineur », transcription pour la main gauche, *Variations sur un thème de Schumann* op. 9. En bis: Bach, *Prélude* en « mi bémol majeur » BWV 852, extrait du premier livre du *Clavier bien tempéré*. Dimanche 15 mars, salle Pollack.

Carol Bergeron

DONNÉ à guichets fermés — on a même refusé quelques personnes — le récital de Louis Lortie fut chaleureusement accueilli par un auditoire qui l'entendit sans doute comme une parenthèse printanière dans la froideur excessive d'un dimanche hivernal tardif. Au-delà des apparences un peu sévères du programme, s'offrait au ravissement, un jardin secret couvert de fleurs.

Le jardin secret de Robert Schumann qu'habita Clara, sa femme, et que fréquenta la jeune Johannes Brahms. *Ziemlich langsam* (assez lent), le premier des cinq *Feuillets d'album* (*albumblätter*) servira ainsi de thème à Clara pour ses *Variations* op. 20 et, peu de temps après, à Johannes pour son *Opus 9* qui porte la dédicace : « petites *Variations* sur un thème de Lui, dédiées à Elle ».

L'oeuvre du romantique Brahms de 21 ans contient d'ailleurs de nombreuses et affectueuses allusions au ménage Schumann : la neuvième « variation » cite une autre pièce de Robert, *l'Albumblatt* no. 2 (op. 99), et la dixième renvoie à une composition de Clara. Pour sa part, le musicologue Jean-Alexandre Ménétrier

fait remarquer que certaines « variations » sont signées « Brahms » (les no. 3, 7, 8, 11 et 16) et d'autres (no. 5, 6, 9, 12 et 13) « Kreisler », d'après le personnage d'Hoffmann, — selon le principe « schumannien » du doublement de la personnalité (Édusébius et Florestan).

On le voit, Louis Lortie avait élaboré son programme avec un soin exemplaire : les éléments s'imbriquent avec une logique évidente jusqu'à la référence ultime à Jean-Sébastien Bach. Intelligemment échaudé, le tout ne se refermait cependant pas sur lui-même ; il suscitait encore la curiosité d'aller voir du côté de l'*Opus 20* de Clara et de l'*Opus 124* de Robert — sous le titre d'*Albumblätter* le compositeur a réuni en un second volume, les 20 autres pièces diverses qui, de 1832 à 1849, s'étaient accumulées dans ses « fonds de tiroir ».

Considérant qu'un cycle de « variations » est aussi un assemblage de petits morceaux, on peut penser que l'interprète a imaginé son récital comme une sorte de mosaïque florale — pour ne pas quitter l'enchantement du « jardin intime » auquel nous faisons allusion.

Tout l'art de Lortie s'est employé à créer des liens entre les pièces, à souligner les contrastes, à raviver les couleurs, à exciter les parfums, à créer un mode poétique envoutant qui entraîne le public à l'intérieur d'un microcosme merveilleux.

Maître sans faiblesse du clavier, le pianiste québécois s'est révélé un poète authentique capable faire vibrer l'âme de la musique. Au-delà même du Steinway tout neuf (à la sonorité encore trop sèche) dont il faisait l'essai — dans le but, semblait-il d'en faire l'acquisition.



## ÉDUCATION

## FACULTÉ SAINT-JEAN

## La langue d'enseignement n'est pas celle des corridors

Denis-Martin Chabot

Agence de presse francophone

« Résolution pour 1992 : parlez français à la Faculté. ». C'est ce qu'on peut lire sur des affiches un peu partout dans les corridors de la Faculté Saint-Jean à Edmonton. L'ancien Collège Saint-Jean a été acheté par le gouvernement albertain en 1978 et fusionné à l'Université de l'Alberta. Le but premier de la nouvelle institution était de former des enseignants. On a ajouté depuis des programmes de baccalauréat en arts, en sciences et en français.

« C'est quand même louable de la part du gouvernement de l'Alberta, qui n'est pas toujours très favorable à la cause des Franco-Albertains, d'avoir créé une telle institution principalement au service des francophones », dit le doyen de la Faculté Saint-Jean, Jean Antoine Bour.

Plus de 530 étudiants fréquentent la Faculté. Le français est la langue première de la moitié de ces étudiants. L'autre moitié est inscrite en immersion et, pour la majorité de ceux-ci, l'anglais la langue maternelle. « C'est une situation particulière admet le doyen, mais c'est aussi le reflet de la réalité canadienne et albertaine », précise-t-il.

Cette « situation particulière » engendre des problèmes dont celui de la langue d'usage à la Faculté. Il n'est pas rare d'entendre des conversations en anglais dans les corridors et au cours des activités sociales. C'est particulièrement vrai à l'occasion des danses et des bistros, et surtout des activités sportives. Si le français est la langue d'enseignement, l'anglais est vite devenu la langue sociale.

À la courte paille, une étude effectuée par la Fédération des jeunes Canadiens-Français (FJCF) en 1990, souligne ce problème. Il suffit de se promener à la Faculté Saint-Jean pour constater que l'anglais est une langue courante dans les corridors.

Mais pour Gabrielle Lepage, une finissante du programme d'arts de la Faculté Saint-Jean, il n'y a pas de quoi en faire un plat. « Oui, l'anglais est présent dans les corridors, dit-elle, mais ce n'est pas aussi grave qu'on le croit et, contrairement à ce que dit le rapport de la FJCF, j'ai rarement entendu de l'anglais dans

les salles de cours ou lors des activités culturelles. Les activités culturelles regroupent surtout des Québécois et quelques Franco-Albertains », précise Mme Lepage, « donc, la langue d'usage demeure le français. Là où les Anglais sont majoritaires (comme c'est le cas en Alberta), il est évident que l'anglais sera parlé, ajoute-t-elle. Ce n'est pas une question à se fendre la tête. »

En général, les étudiants francophones ne se plaignent pas outre mesure de la présence de leurs confrères anglophones à la Faculté, à condition que tout le monde fasse l'effort de parler français. Cela explique l'existence des affiches demandant à

**La réalité, c'est qu'une petite institution comme la Faculté Saint-Jean ne peut pas offrir la même variété de cours et de professeurs que le deuxième campus universitaire en importance au Canada, l'Université de l'Alberta.**

tous les étudiants de prendre la résolution de parler français.

C'est aussi le voeu de la direction, qui veut que la Faculté garde son caractère francophone. « La francisation de la Faculté est une question qui nous préoccupe beaucoup », souligne la vice-doyenne Claudette Tardif, responsable du programme d'éducation.

L'étude *À la courte paille* a provoqué des remous à la Faculté Saint-Jean. « Il y a des choses qui sont carrément fausses dans ce rapport, dit le doyen Bour, mais je n'ai pas l'intention de trainer tout cela sur la place publique. J'ai fait mes commentaires et mes critiques à qui de droit. »

Cela n'empêche pas M. Bour de reconnaître que certaines des questions soulevées dans ce rapport sont valables. « Il y a quand même un fond de vérité dans cela. »

« Ce rapport appuie les revendications des jeunes Canadiens français en matière d'éducation postse-



# AVIS PUBLICS

**Avis est donné par les présentes que les légalitaires de la succession de JOSEPH ROUBEZ, décédé le 19 mai 1991, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession, aux termes d'un acte reçu devant Me A. Carl Kimmel, notaire, le 4 mars 1992, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le cinquième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992), sous le numéro 4.479.306. L'étude du notaire A. Carl Kimmel est située au 507 Place D'Armes, bureau 1300, à Montréal, Province de Québec.**

Montréal, le neuvième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992).

A. CARL KIMMEL,  
Notaire et procureur.

**Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 février 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GESTIONS AZILCO INC./AZILCO HOLDINGS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 21ième jour de février 1992, sous le numéro 4475562.**

Ce 3ième jour de mars 1992,  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS PUBLICS (676 C.c.)**

Avis est par les présentes donné que MONSIEUR RICHARD HARLAND, comptable, domicilié au numéro 692 rue Bloise, Ville de Laval (Fabreville), H7P 5H9, en qualité de tuteur aux biens des enfants mineurs, Nicolas David Sébastien Wiedmann-Harland and Geneviève Celia Alexandra Wiedmann-Harland, issus de l'union de Patricia F. Harland et de Bernard Wiedmann, tous deux décédés le 10 mai 1992, sans laisser de testament, a accepté les successions des dits Patricia F. Harland et Bernard Wiedmann, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte authentique devant Me Daniel Théorêt, notaire au 3095 boulevard Dagenais ouest, Ville de Laval (Fabreville), H7P 1T8, daté le 14 novembre 1992 et enregistré à Laval le 5 mars 1992 sous le numéro 790875.

Un inventaire des biens des défunts a été fait devant le notaire Daniel Théorêt et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le tuteur pourra les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi. Donné à Laval, ce 9 mars 1992.

DANIEL THÉORÊT, notaire Procureur.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COÛR MUNICIPALE ST-EUSTACHE, NO. COM-91-090, VILLE DE ST-EUSTACHE, Partie cadastrale, 173550 CANADA INC., Partie cadastrale. PRENEZ AVIS que le 27 mars 1992 à 11h00, ou 85, ST-LOUIS, ST-EUSTACHE, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 173550 CANADA INC., saisi en cette cause, soit: Plaque chauffante, 2 frigères, cafetière, vaisselle, chaises, etc... CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANIEL TREMBLAY, huissier. ÉTUDE: JACQUES PHILIPPE & ASS., HUISSIERS, 145 rue Du Moulin, St-Eustache (Québec) J7R 2P5. (514)91-7575. St-Eustache, ce 13 mars 1992.

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

## avis public

Gouvernement du Québec

### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Audience publique sur le projet de construction d'une usine hydro-électrique sur la rivière Coulonge (2<sup>e</sup> partie).

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les personnes, groupes et organismes intéressés à faire connaître leur opinion sur le projet de construction d'une usine hydro-électrique sur la rivière Coulonge à se présenter aux séances d'audience publique. La Commission d'enquête et d'audience publique entreprendra alors la deuxième partie de l'audience consacrée à ce projet.

**Présentation des mémoires**

Lors de ces séances, les commissaires entendront toutes les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui auront signalé à la Commission leur désir de faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet. Les séances de la Commission sont publiques.

Les mémoires devront être transmis à M. Alain Pépín, directeur général et secrétaire du BAPE, au plus tard, le 19 mars 1992 au 5199-A, rue Sherbrooke Est, bureau 3860, Montréal (Québec) H1T 3X9.

À la suite de l'audience, les commissaires remettront au ministre de l'Environnement un rapport qui rendra compte de leurs constatations et de l'analyse qu'ils auront faite du dossier. Ce rapport servira à éclairer la décision du Conseil des ministres qui pourra refuser le projet, l'accepter intégralement ou imposer certaines conditions à sa réalisation.

**Lieu, date et horaire de l'audience (2<sup>e</sup> partie)**  
École Poupore  
25, rue Coulonge  
Fort Coulonge

Les séances auront lieu à compter du lundi 23 mars 1992 à 19 heures.

**L'information disponible**

Tous les documents déposés lors de la première partie de l'audience (tenue du 24 au 26 février 1992) ainsi que la transcription de l'enregistrement de cette première partie sont disponibles pour consultation aux endroits suivants: CLSC Pontiac, situé au 314, Route 148 à Fort Coulonge et dans les locaux permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec et à Montréal. Le dossier restera disponible jusqu'à la fin du mandat de la Commission, soit le 3 juin 1992. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut s'adresser à M. Pierre Auger, en composant le (514) 873-7790 ou sans frais, le 1 800 463-4732.

Le directeur général et secrétaire,  
Alain Pépín



Québec

## Transports Québec

### APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises en construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée) et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat.

On peut obtenir cette copie du dossier moyennant la somme indiquée à la rubrique «coût du dossier». Ce coût incluant les taxes est payable en espèces, par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et est non remboursable.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

**QUÉBEC**  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
700, boul. Saint-Cyrille Est  
20<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y9  
Tél.: (418) 644-8848

**MONTRÉAL**  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
35, rue de Port-Royal Est  
1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H3L 3T1  
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre,  
Georges Lalonde

**Contrat no 1102-92-0204** — Pose de contreventements sur divers ponts, dans diverses municipalités, M.R.C. Côte-de-Gaspé, circonscription électorale de Gaspé.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 7 200 \$ ou chèque visé: 3 600 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 1207-92-0204** — Pose de contreventements en acier et renforcement de poutres d'acier sur dix ponts, dans diverses municipalités, M.R.C. La Matapédia, Rimouski-Neigette et La Mitis, circonscriptions électorales de Matapédia, Rimouski et Matane.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 11 600 \$ ou chèque visé: 5 800 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 1210-92-0001** — Tonte de gazon dans l'emprise de l'autoroute Jean-Lesage et des carrefours, dans diverses municipalités, M.R.C. Kamouraska, circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata. Longueur de 75 km.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministre des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 1 600 \$ ou chèque visé: 800 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 1210-92-0205** — Démolition et reconstruction d'un pont acier-bois sur le chemin Haute-Ville au-dessus du ruisseau du Bras, dans la municipalité de Saint-Denis, M.R.C. Kamouraska, circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 10 000 \$ ou chèque visé: 5 000 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 3120-92-0008** — Réfection et réparation de glissières de sécurité sur diverses autoroutes, routes provinciales et régionales, dans diverses municipalités, dans diverses M.R.C., circonscriptions électorales de la région de Québec.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 5 200 \$ ou chèque visé: 2 600 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 3213-92-0202** — Réfection d'un pont acier-bois sur le Neuvième rang au-dessus de la rivière Ouelle, dans la municipalité de Tourville, M.R.C. de L'Islet, circonscription électorale de Montmagny-L'Islet.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 11 000 \$ ou chèque visé: 5 500 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 3223-92-0201** — Mise en place de perré placé mécaniquement et pose de glissières de sécurité semi-rigide aux approches de certains pontons situés sur la Route 276 et sur le rang St-Etienne Nord, dans les municipalités de St-Joseph-de-Beaucourt par. et Ste-Marie ville, M.R.C. Robert-Cliche et La Nouvelle-Beauce, circonscription électorale de Beauce-Nord. Longueur de 530 m.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 5 200 \$ ou chèque visé: 2 600 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 3223-92-0202** — Réfection d'un pont acier-bois situé sur le chemin de l'Écore Nord au-dessus de la rivière Nadeau, dans la municipalité de Vallée-Jonction, M.R.C. Nouvelle-Beauce, circonscription électorale de Beauce-Nord.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 10 800 \$ ou chèque visé: 5 400 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 4033-92-0204** — Réfection partielle d'une structure sur l'autoroute 30 au-dessus de la rivière Bécancour, dans la municipalité de Bécancour, ville, M.R.C. Bécancour, circonscription électorale de Nicolet-Yamaska.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 3 100 \$ ou chèque visé: 1 700 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 7 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**Contrat no 4034-92-0205** — Réfection d'un pont sur la route 162 au-dessus de la rivière Bécancour, dans la municipalité de St-Louis-de-Blandford, par., M.R.C. d'Arthabaska, circonscription électorale de Lotbinière.

**Garantie de soumission exigée:**  
— cautionnement: 28 000 \$ ou chèque visé: 14 000 \$  
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de Québec prendra fin le mardi, 14 avril 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

**APPELS DE CANDIDATURES**

Services professionnels reliés à la spécialité: sol et béton de ciment.

**Contrat no 4239-91-KA47** — Contrôle régionalisé de la qualité des sols et matériaux utilisés dans la construction ou la réparation de divers ouvrages tels que: joints, dalles, pontons, etc... au cours des années 1992 et 1993 dans les diverses circonscriptions électorales de l'île de Montréal.

**Contrat no 4239-91-KA43** — Contrôle des sols et de la mise en oeuvre des matériaux d'infrastructure et des fondations, de même que le contrôle qualitatif du béton de ciment pour la réalisation du mandat 6474-91-0923 de l'autoroute 50, municipalité de Mirabel, circonscription électorale d'Argenteuil.

Seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministre des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Les intéressés peuvent obtenir les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats  
Ministère des Transports  
700, boul. Saint-Cyrille Est  
20<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Y9  
Tél.: (418) 644-8848

OU

Service des contrats  
Ministère des Transports  
35, rue de Port-Royal Est  
1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3L 3T1  
Tél.: (514) 873-6061

La réception des offres est faite au Service des contrats, 35, rue de Port-Royal Est, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H3L 3T1.

La réception des offres prendra fin le mercredi 1<sup>er</sup> avril 1992.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Le sous-ministre,  
Georges Lalonde

## appel d'offres

Gouvernement du Québec

### BUREAU DU CONTRÔLEUR DES ASSURANCES

ORGANISME: SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC  
APPEL D'OFFRES — ASSURANCE NUMÉRO: 408-92  
RISQUE: Portefeuille d'assurance de dommages  
MONTANT D'ASSURANCE: Diverses limites

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de 25,00 \$ (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des finances est requise pour obtenir les documents de soumission.

**Garantie requise:** Un chèque de 100,00 \$ avec la soumission.

**Clôture des soumissions:** Mercredi à 15h00, le 6 mai 1992.

L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé au bureau de réception des soumissions.

Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus au:

Bureau du Contrôleur des assurances  
Direction de la gestion de la qualité  
Édifice Lomer Gouin  
575, rue Saint-Amable, 2ème étage  
Québec (Québec)  
G1R 5N9

Les documents seront disponibles à compter du 18 mars 1992.

Le Contrôleur des assurances  
ANDRÉ BLANCHET

## appel d'offres

Gouvernement du Québec  
Ministère des Approvisionnement et Services  
Direction générale des approvisionnement

### À VENDRE

#### Récupération de métaux

Le Service de la gestion des surplus et des ententes-cadres du Ministère des Approvisionnement et Services sollicite des offres pour l'achat, la cueillette et l'enlèvement de divers types de métaux, tel le fer, l'aluminium non-contaminé, l'aluminium contaminé et le cuivre contaminé déclarés surplus provenant de rebuts qui s'accumulent dans différents ministères et organismes pour les régions suivantes:

**Projets:**  
S.P. 91-0209  
S.P. 91-0210  
S.P. 91-0211  
S.P. 91-0212

**Régions:**  
Québec  
Montréal  
Chaudière-Appalaches  
Montérégie

Des contrats exclusifs d'un (1) an, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes de douze (12) mois chacune débutant le 1<sup>er</sup> mai 1992, seront octroyés, par région, pour chaque type de métaux.

**Clôture de la réception des soumissions: 15h00 / le 6 avril 1992.**

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles à l'endroit suivant:

Direction générale des approvisionnement  
Bureau des appels d'offres  
575, rue St-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5N9  
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

La Direction générale des approvisionnement ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus haute.

Le directeur général des Approvisionnement  
Jean-Claude Careau

## appel d'offres

Gouvernement du Québec

### Ministère des approvisionnement et services

#### Direction générale des Approvisionnement

#### APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

<b>HMG.20524.F</b> le mardi 24 mars 1992	<b>BGT.27005.F</b> le mardi 31 mars 1992	<b>BGT.27015.F</b> le mardi 31 mars 1992	<b>FJC.27013.A</b> le mardi 31 mars 1992
Gentilly II	46 FOURGONNETTES TRONQUÉES AVEC CARROSSERIES	3 CHARIOTS ÉLEVATEURS À FOURCHES, CAPACITÉ 5 000 LB	Région Montmorency
5 390 BOUTEILLES DE DIVERS TYPE DE GAZ VOLATILE ET INERTES	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINTE-FOY PROJET PARC HORIZON, PARTIE SUD
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 20 000 \$	(Soumission partielle acceptable)	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 70 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)
<b>HCD.26555.A</b> le mardi 31 mars 1992	<b>FJC.27012.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>FSO.27003.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>GHU.10126.A</b> le mardi 7 avril 1992
Région Mauricie	Région Montmorency	Région Montmorency	Région Laurentides
INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINTE-FOY PROJET PARC HORIZON, PARTIE NORD	SERVICES DE RÉCUPÉRATION, TRAITEMENT ET RECYCLAGE DE LIQUIDES USÉS PROVENANT DE DIVERSES STRUCTURES SOUTERRAINES	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE Puits d'accès à différents endroits du secteur de Hull
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 100 000 \$	Garantie de soumission: 40 000 \$	Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)
<b>GHU.21516.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>GMU.21435.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>IPL.29705.A</b> le mardi 7 avril 1992	
Région Laurentides	Région Laurentides	Région La Grande Rivière	
CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE Puits d'accès PROJETS LES CHÂTEAUX DU DÔME, HULL	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE Puits d'accès À DIFFÉRENTS ENDROITS DE LA RÉGION LAURENTIDES, EXCLUANT LE SECTEUR HULL	RÉFECTON DES STATIONNEMENTS DU CENTRE ADMINISTRATIF	
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	
Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$	Garantie de soumission: 16 000 \$	
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC**  
GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE  
Direction Approvisionnement de l'exploitation  
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif  
140, boul. Crémazie, ouest, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements: (514) 858-2830

LE MONTANT DE 25 \$ EST NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être soumise sous forme de chèque visé, fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admissibles à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,  
Achats, Contrats et Surplus d'actif  
René Cantin, ing.

## appel d'offres

Gouvernement du Québec

### Ministère des approvisionnement et services

#### Direction générale des Approvisionnement

<b>Projet 2058</b>	<b>Description</b>	<b>Livraison</b>
2059	40 650 panneaux de contre-plaqué. 12 000 mètres linéaires de profilé d'aluminium.	Ville St-Laurent Québec
<b>Clôture des soumissions: 31 mars 1992 à 15 h.</b>		
2060	1544 portes intérieures à âme creuse incluant quincaillerie.	Ville St-Laurent
2061	34 066 panneaux isolants de polystyrène extrudé rigide.	Ville St-Laurent
2066	274 réservoirs en polyéthylène pour eau potable et accessoires.	Ville St-Laurent
<b>Clôture des soumissions: 1 avril 1992 à 15 h.</b>		
2056	126 réservoirs de rétention en polyéthylène et accessoires.	Ville St-Laurent
2062	11 402 sacs d'isolant en nattes en fibre de verre.	Ville St-Laurent
2063	15 camions, 6 X 4, MTC de 29 860 kg.	Québec
<b>Clôture des soumissions: 2 avril 1992 à 15 h.</b>		
2045	15 poutres en treillis. 3 structures en porte-à-faux et 15 supports de structure en porlique.	Différents endroits
<b>Clôture de la soumission: 7 avril 1992 à 15 h.</b>		
2064	143 fournaises à air chaud pulsé et divers autres équipements reliés à ces fournaises.	Ville St-Laurent
<b>Clôture de la soumission: 9 avril 1992 à 15 h.</b>		

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponible au:

Ministère des Approvisionnement et Services  
Direction générale des approvisionnement  
Bureau des appels d'offres  
575, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5N9  
Tél.: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

**PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI**

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjudger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnement,  
Jean-Claude Careau, ing.

NOTRE SAVOIR-FAIT À VOTRE SATISFACTION

## Hydro-Québec

### APPELS D'OFFRES

le mardi 31 mars 1992

<b>HMG.20524.F</b> le mardi 24 mars 1992	<b>BGT.27005.F</b> le mardi 31 mars 1992	<b>BGT.27015.F</b> le mardi 31 mars 1992	<b>FJC.27013.A</b> le mardi 31 mars 1992
Gentilly II	46 FOURGONNETTES TRONQUÉES AVEC CARROSSERIES	3 CHARIOTS ÉLEVATEURS À FOURCHES, CAPACITÉ 5 000 LB	Région Montmorency
5 390 BOUTEILLES DE DIVERS TYPE DE GAZ VOLATILE ET INERTES	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINTE-FOY PROJET PARC HORIZON, PARTIE SUD
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 20 000 \$	(Soumission partielle acceptable)	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 70 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)
<b>HCD.26555.A</b> le mardi 31 mars 1992	<b>FJC.27012.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>FSO.27003.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>GHU.10126.A</b> le mardi 7 avril 1992
Région Mauricie	Région Montmorency	Région Montmorency	Région Laurentides
INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS ET DE CHAMBRES SOUTERRAINES DANS LA VILLE DE SAINTE-FOY PROJET PARC HORIZON, PARTIE NORD	SERVICES DE RÉCUPÉRATION, TRAITEMENT ET RECYCLAGE DE LIQUIDES USÉS PROVENANT DE DIVERSES STRUCTURES SOUTERRAINES	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE Puits d'accès à différents endroits du secteur de Hull
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 100 000 \$	Garantie de soumission: 40 000 \$	Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)
<b>GHU.21516.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>GMU.21435.A</b> le mardi 7 avril 1992	<b>IPL.29705.A</b> le mardi 7 avril 1992	
Région Laurentides	Région Laurentides	Région La Grande Rivière	
CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE Puits d'accès PROJETS LES CHÂTEAUX DU DÔME, HULL	CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE Puits d'accès À DIFFÉRENTS ENDROITS DE LA RÉGION LAURENTIDES, EXCLUANT LE SECTEUR HULL	RÉFECTON DES STATIONNEMENTS DU CENTRE ADMINISTRATIF	
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	
Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 100 000 \$	Garantie de soumission: 16 000 \$	
Prix du document: 25			

THÉÂTRE POUR ENFANTS

CÉCILE GAGNON  
Comme jadis tante Lucille

Lyne Crevier

CÉCILE GAGNON a pondu des contes pour enfants (une soixantaine jusqu'à présent) comme jadis tante Lucille, à la radio. Elle signe aujourd'hui sa première pièce, *Jules Tempête*, à l'affiche de la Maison Théâtre jusqu'au 22 mars.

Il va sans dire qu'elle en est fière. Pour cause. Son Jules a mis du temps, de la page blanche à la scène, à se manifester. Toute l'histoire a commencé en 1984 avec la publication en France de *La maison Mousse*, qui fit fureur auprès de ses jeunes lecteurs. Quelque temps après, le CEAD (Centre des auteurs dramatiques) recherchait des auteurs québécois pour la jeunesse qui voudraient s'initier plus spécialement à l'écriture dramatique, en leur permettant d'adapter un roman à la scène. Le Centre en a sélectionné cinq dont Cécile Gagnon. *La maison Mousse* allait devenir, au bout de deux ans de labeur, *Jules Tempête*. Deux longues années de réécriture, sous l'œil attentif de Suzanne Lebeau, rompue à l'exercice subtil du dialogue théâtral.

Le Théâtre de l'Oeil s'est montré par la suite intéressé à la pièce de Cécile Gagnon. Sauf que la compagnie met en scène des marionnettes, pas des comédiens. Il a fallu reprendre entièrement l'oeuvre. Cécile, dans sa détermination absolue, s'est

remise à l'ouvrage en compagnie cette fois du metteur en scène André Laliberté, du scénariste Richard Lacroix, des marionnettistes, de toute l'équipe finalement au grand complet.

Elle assure de sa voix haut perchée, que pas une seconde elle ne s'est sentie découragée. Bien au contraire ! On ne démonte pas si facilement cette ancienne championne de ski, qui, au moindre prétexte s'enfuyait de l'école au profit des pentes. Elle ne compte plus les renvois pour ses absences non motivées ou sa totale indisciplinisme. Ainsi à Québec, sa ville natale, elle a fréquenté un nombre effarant d'institutions pour jeunes filles, avec un bref séjour chez les Ursulines, qui avaient pourtant la terrible réputation de « casser » les petits caractères de son genre.

Elle prend plaisir à raconter cela aujourd'hui, avec un grand luxe de détails, pour brouiller son image de dame respectable. D'ailleurs, si on lui avait donné le choix, c'est dans la peau d'un huard, oiseau diurne au cri perçant, qu'elle aurait aimé donner des coups de bec.

À la campagne, où elle se réfugie pour écrire, elle prend aussi le temps d'observer les animaux : oiseaux, renards, chevreuils, lièvres. Ils se retrouveront sans doute un jour ou l'autre dans l'une de ses histoires.

Dans *Jules Tempête*, il est ainsi question d'un chien détestant les chicanes et le froid. À Saint-Arsène, la tempête de neige fait rage et les que-

relles d'héritage des familles Lépinard ne font rien pour améliorer le climat.

Cécile Gagnon a créé ses personnages avec une idée bien arrêtée de leur allure. Alors quand les gens du Théâtre de l'Oeil lui ont soumis des marionnettes toutes rondes pour les personifier, elle a eu tout un choc.

« Il fallait répondre aux exigences de la marionnette. Eux, connaissent le monde des enfants. Je leur ai fait confiance. Quand ils me disaient, par exemple, de raccourcir des dialogues, je n'hésitais pas. Et quand enfin j'ai vu le spectacle, j'avais les yeux grands comme des assiettes », dit-elle, gourmande, entre deux bouchées de tartine.

Cécile Gagnon ne jette jamais rien au panier. Si elle supprime de grands bouts de texte, ils seront toujours utiles à l'écriture d'un nouveau livre, d'un nouvel album.

Où dénicher-t-elle ses sujets ? Elle fait l'étonnée, comme si la question ne se posait pas. « Tout ce qui se passe dans la vie quotidienne m'inspire. »

Par contre, sa réalité à elle décolle absolument du monde visible. Les enfants n'ont qu'à bien se tenir. Tante Cécile leur trafique des histoires pas possibles qui ont le don d'émerveiller comme *Pourquoi les moutons frisent* qui lui a valu, entre autres, une lettre d'une « jeune » admiratrice de 80 ans. Celle-ci lui écrit (très sérieusement) qu'elle avait enfin compris pourquoi la toison des

moutons frise autant ! « Imaginez, moi j'énonçais une hypothèse complètement farfelue et voilà qu'une vieille dame y croyait ! J'étais ravie. »

« Vous savez, poursuit-elle, un sujet comme l'éclatement des familles, m'horripile en tant qu'auteur. Pourquoi devrait-on alarmer les enfants ? On doit plutôt les amuser. »

D'aucuns prétendent qu'on s'exerce à la littérature jeunesse en attendant mieux. Le jour où on s'adressera à des lecteurs adultes ! Cécile Gagnon, qui a consacré sa vie à l'écriture pour enfants, démolit cette croyance.

« Les meilleurs romans pour enfants appartiennent désormais à la littérature universelle. Voyez *La Guerre des boutons* de Louis Pergaud, *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll ou *L'île au trésor* de Stevenson, des romans qui sont devenus des classiques », fait-elle observer.

Il est vrai que la verve épique d'un Pergaud, la morale ambiguë d'un Carroll ou le récit d'aventures fantastiques d'un Stevenson touchent au plus profond le lecteur attentionné : il suffit d'y croire. Quelque soit l'âge.

Des projets, Cécile Gagnon en a à la douzaine. Elle vient de terminer notamment des travaux de recherche pour ses prochains romans : l'un portera sur le défrichement du Lac-Saint-Jean ; l'autre sur les Amérindiens, les Anglais et les Français du début de la colonie.



Cécile Gagnon

PHOTO JACQUES GRENIER

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

**INDEX DES GROUPEMENTS DE RUBRIQUES**

100-199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100-150 Achat-vente-échange  
160-199 Location

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200-250 Achat-vente-échange  
251-299 Location

300-399 MARCHANDISES

400-499 OFFRES D'EMPLOI

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600-699 VÉHICULES

**LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR**

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **286-1200**  
Télécopieur: **286-8198**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

**120 Laurentides**

MAISON 28 x 30, bain fournilon, foyer, 10 km de St-Sauveur. 614-436-7746. Soir et fin/seul. 433-0637

**121 Cantons de l'Est**

LAC BROME MANOIR INVERNESS Égante copropriété de style loyaliste, dans une superbe vue. 1100 p.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurisé, tranquille. À moins de 30 minutes de 4 centres de ski, golf en développement en annee. Lote 4 s'annonce. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-8838, soir: 388-2704.

LAC LOVERING, 7 acres boisés, location idéale pour futur développement 72 miles de Mt. 553 pi. façade sur lac. 700 000\$. 658-5636.

**125 Hors-frontières**

ACAPULCO: Condo dans triplex, 3 x 1 ch., 2 + 1 s/b., entièrement meublé, 1 véhicule incl. piscine et b. tourbillon ext., garage, 92,000\$ ou à échanger. Michel, 521-9741

GOLDEN STRAND, Fla. Vacances à vie (RC), 1 ou 2 sem. Soir: 418-299-4269.

**134 Terres/fermes**

PARTAGERS ferme en copropriété avec retraite à actifs-veux, 13 km de Joliette. 6/12, 3 1/2 mois comptant 3500\$, balance 1800\$ moins plus frais. 388-4844.

**135 Terrains**

A LAYAL, terrains commerciaux et résidentiels, prêts à construire. 591-0056 645-7777

BORD DE L'EAU, 24 000 p.c.a., Mt-nord, A. Gameau Century 21, 323-1221.

PRES ST-GABRIEL DE BRANDON 368 arpents déboisés, petit lac et chemin privé. 92,000\$. 514-883-8669

ST-ROSE Lovat rue du Boquet, 96 000 p.c.a., aucune offre raisonnable réfusée. 491-2851.

**139 Maisons mobiles**

VAL DAVID maison mobile 15' x 65', 2 chambres, grande terrasse. Vue panoramique, ski, Vallée Bleue. 55 000\$ négociable. 1-819-322-7801, 661-8388

**150 Transactions diverses**

VENDRAIS part vacances Aristocub, CHATEAUMONT, ST-SAUVEUR, face pentes ski et cascades d'eau. Infos Daniel Moisan. Jour: 872-2477, soir: 645-5410.

**151 Services immobiliers**

**AVIS AUX PROPRIETAIRES**

Offrons services tels que problèmes locataires, perception des loyers, location, gestion complète, 10 ans d'expérience.

GESTION SIMCO 666-0173

**160 Appartements-logements à louer**

3 Trans-Island et Bouret, chauffé, 2ème ét., 6055/mois, sur rendez-vous seul. 731-1722.

A SOUS-LOUER centre-ville, 4 mos, v. sept. idéal professionnels, meublé, équipé. 849-0504

BERNARD/DU PARC, 6x4 1/2, neufs, écopés, 1 c.c. fermé, poêle frigo incl., entre 450\$ - 590\$, rv. 683-6556, Loue ou Emmanuel.

BOUL. ST-JOSEPH-EST: Grand 3 1/2 chauffé Juillet, 4855 521-4498

C.D.N., 3 1/2 ou chambre meublée, propre, autobus, tranquille. 738-5728

C.D.N. près de U de M. haut de duplex, 6 1/2, chauffé, garage, 1100\$. 733-7442 (soir)

C.D.N.: Duplex, McKenna près Jean-Baptiste, haut ou bas, julli. ou août. impeccables, cuis. rénov. 343-8859

**160 Appartements-logements à louer**

CHATEAU LAUZANNE 2121 Tupper, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, métro, 933-3362

CHEMIN STE-CATHERINE Superbe haut duplex, grand 7 1/2, 4 ch. à c. avec garage chauffé. Près Hôpital Ste-Justine, Collège Bédard et Université de Montréal. Chauffage, poêle et réfrigérateur. 1200\$/mois. Libre immédiatement. 737-7654, demandez Pierrette Beaudin.

FACE U. de M. magnifique 5 pièces, libre, références, 685. 738-8824

LONGUEUIL, penthouse à sous-louer. Jour: 594-3060, soir: 651-1160

MÉTRO VILLA-MARIA: Haut duplex, 7 1/2 chauffé, rénové, entr. lav/séch., air clim., balcon, maison tranquille, 700\$/mois. 483-9643

N.D.G., Brodeur près Girouard, superbe haut duplex, rénové, 2 puits de lumière, boiserie de chêne, foyer, 3 c.c., très grand salon. A voir Réf. 487-9795.

N.D.G.: Emacliff près Monkland. Magnifique 7 1/2 rénové, foyer à voir, 970\$. 1e juillet, 1.000\$. 486-9189

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé, 649-7061

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 chemin Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffe, gym, "sun deck" 277-5873

OUTREMONT, Willowdale, beau et grand 4 1/2, 5 1/2, chauffé, eau ch., ensoleillé, tranquille, métro, U de M, juillet. 923-8135

PARC SIR G.-E. CARTER, 7 pièces, 3ème étage, métro, piste cyclable, 937-1789.

PLATEAU luxueux 6 1/2, De Lorimier/Mt-Royal, rénové, stationnement, juillet. 765. 1-371-9912.

PLATEAU, 5, 2 ch. fermées, clair, secteur tranquille, 1er avril ou 1er mai. 5146 Carlier. Va. sem. 10h-14h. 441-9658

PLESSIS, 4 1/2 ensoleillé, 560\$/mois, pour mi-avril. 526-6047 ou 672-4990.

BOUS-LOC., rue Stanley, spacieux 3 1/2, tout meublé, 5 avril au 4 sept. seul. 500\$. Réf. 282-1102

**164 Condominiums à louer**

APP. de lue, lav/séch., appareils électroménagers inclus, sauna et tourbillon privés, foyer. 467-4604, 467-2264 Richard.

GUY/NOTRE-DAME, condo 4 1/2, ensoleillé, garage, balcon, vue superbe, 5 électroménagers, disp. juin. 795. 486-3335.

**165 Propriétés à louer**

OUTREMONT, maison de ville de prestige, 3 chambres, garage int., poêle, appareils ménagers inclus, chauffé, très peint, très éclairé. 656-1874, 259-4804

**176 Chalets à louer**

A bas prix, 2-6-7 jours, 2 à 8 personnes, à partir 50\$/jour. St. mto-neige. 819-327-2366.

ALGONQUIN PARC: région cottages avec services, plage, bâteaux à moteur, bonne pêche. 613-756-2640

ST-JEAN DE MATHA, chalet, peut loger 4 pers., tout fourni, libre imm., 325-4958

**186 Maisons de repos, retraite**

POUR PERSONNES AGÉES Dans une maison de soins privée, infirmière 24h. Coupes bienvenues, docteur disponible sur appel. Infos: 484-2608.

**210 Commerces à vendre**

CASSE-CROUTE dans marché aux puces 374-5533 276-2960

**251 Bureaux à louer**

BOUL. ST-LAURENT/MT-ROYAL Bureaux rénovés, clié en main, 300 à 2500 p.c.a. 495-4662, 733-1228.

CENTRE-VILLE, idéal pour professionnels, neuf, mezzanine, cuisinette, très design. 1032 p.c.a. 529-1420

**560 Entretien, rénovation**

RÉNOVATION, int. et ext., u/sol, b/bain, patio, etc. Jean-Yves 445-3492

TAILLE DES ARBRES: C'EST LE TEMPS! BIO VÉGÉTAL ENR. 455-8003

**575 Déménagement**

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

GILLES JOOJIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-5374.

**595 Automotobus**

SAISIE DE DOUANE et Rupture de Banques Encair Canada et États-Unis pour liste d'outils, avions, bateaux, immeubles, etc. Services J.L.W.F. 514-856-1097 856-1098

**100 Visites libres**

11 849 de TRACY, split luxueux, 50 000\$ comptant, hyp. 7% 3 ans. Vale lib. dim. 13h à 17h. 931-8697

MACHINIQUE CONDO: Outremont-adj., très ensoleillé, coin de rue, foyer, grande terrasse. A voir absolument! 270-5551

**101 Propriétés à vendre**

A ROSEMONT, 4880 Bellechasse coin 35ème, cotege luxueux 40 x 35, 4 chambres. Possibilité de bureau, grande cuisine avec verrière, chambre froide 20 x 20. 265-6902

BORD FLEUVE: Ste-Anne de Sorel 3.3, terr. 100 X 200. 150 (514) 742-4463

**101 Propriétés à vendre**

BORD DE L'EAU - Navigable REPENTIGNY, canadienne 84, 4 c.c., 2 s/bains, piscine h/terre, gr. terrain, près services. 139 000\$. Voir 581-4765

CENTRE-EST 3plex, idéal pour co-propriété, libre juillet. 527-5829

LONGUEUIL, cotege, 4 chambres, 4/10 famille, foyer, 3 s/bain, étal fin, garage double, cégep, 175 000\$. Paiement d'agent. 670-7733

REPRISES DE BANQUE Encair Canada et États-Unis. Prix incroyables. Maisons, terrains, etc. Lundi au vend. 8h à 17h. Service J.L.W.F. 856-1097 - 856-1098

MONTRÉAL-NORD, duplex 2 x 5 1/2, 1 x 1/2, particulier. Pos d'agent S.V.P. Revenu 16 560\$. 165 000\$ négo. 388-5191 324-1517

OUTREMONT, cotege luxueux détaché, 2 p.c.a., 2 foyers, 5 chambres, 725 000\$. 277-0459

ST-UC, à 15 min. du pont Champlain, nord du Chemin de la Baillie, terrain 164 x 229, superbe grand bungalow bdi en 90, 4 chambres, 3 s/bains, s/10 famille avec poêle combustion lente, salon avec foyer, aspirateur central, système d'alarme, garage double, remise 14 x 20, terrain gazonné. Doit vendre. Demandes 239 000\$. Offre raisonnable sera acceptée. 659-3537.

ROSEMONT, Louis-Hébert, duplex attaché, boiserie, 2 x 5 1/2, 4/10 étal, 1 chambre, 1 s/bain, 2ème ét., loué 700\$/mois. 195 000\$. 729-7901

ST-LÉONARD, bung. dét. 30' x 40' 6" terrain 57 x 88, 4 étal fin, garage, thermopompe, piscine, en bon état, prêt pour occupation, pas d'agent. 8850 Mauric, 215 000\$. Vale dim. midi à 16h. Inf: 479-6473

**103 Condominiums Co-propriétés**

CENTRE-VILLE RUE SIMPSON, Condos à vendre, à partir de 50 000\$. 935-6173

OUTREMONT, condo, 6 1/2, haut triplex, foyer, 139 000\$. 251-8956

PLATEAU, 1500 p.c.a., beaucoup de cachet, planchers bois pin, stationnement, 139 000\$. 523-4060

PLATEAU, BON PLACEMENT. St-Laurent/Laurier, spacieux condo (87) 5 1/2, 2 c.c., garage, 109 000\$ négo. 278-7036

PRES HOPITAL MAISONNE-ROSEMONT Condominium de prestige, tour du Métis, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégés, lumière, inférieurs 1 500 p.c.a. plus terrasse près de 400 p.c.a., 2 s/bains, 2 garages inférieurs. Tous services incluant sauna, piscines intérieures et extérieures, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes écoles. Libre immédiatement. Prix: 210 000\$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

**105 Propriétés à revenus**

A CHAMBLY, triplex comm. t. b. situé, 2100 p.c.a. Boux 94-95-96. Revenus 19 785\$. Michel (514) 592-0210

BOISBRAND, triplex neuf, 4 1/2, 5 1/2, TPS incluse, 193 000\$. 435-5826

ST-LÉONARD, cinaplex, direct du propriétaire, prix 359 000\$. 353-9202

ST-LÉONARD, triplex, superbe terrain 10 000 p.c.a., très bon secteur, près services 622-8960 ou 259-2011

**115 Extérieur de Montréal**

AUBAINNE MASKINONGÉ maison canadienne pierre des champs, bord de l'eau, constr. 87, 10 pièces, 3 c.c., piscine creusée, garage chauffé, 62 000 p.c.a. payager. 1-819-227-2411

BORD DE L'EAU, Pointe-Colombet, bung, 8 p.c.a., piscine creusée 20 x 40, terrain 28 104 p.c.a. - Imm. REALITÉ, Gilles Roby, 974-1717

BROMONT, Résidence de luxe 1986, 9 p.c.a., 3 s/bains, garage double, terrain payager 53,000 p.c.a. 375,000\$. Réduit à 295,000\$ ou meilleure offre. 661-3892

MONT STE-ANNE, condo "Place au pied du Mont", mezzanine, phase IV, 4 1/2 meublé, piscine, services complets. Centre sportif avec bain tourbillon, nouvelle, sécurisée. 66 000\$ 514-778-2092

REPENTIGNY, secteur de prestige, cotege, 3 chambres, garage, terrain 20 x 40 km/h. Mercredi: ciel variable, 30% de probabilité d'averses de neige. Min.: -13

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé et parc Forillon: ennuagement suivi de faible neige. Max.: -4. Vents de 20 à 40 km/h. Mercredi: ciel variable, 40% de probabilité d'averses de neige le long du littoral. Min.: -12

Bale-Comeau et Sept-Îles: neige. Accumulation pouvant atteindre 5 cm par endroits sur le secteur de Sept-Îles. Min.: -13. Source: Environnement Canada

**303 Antiquités**

ANTIQUITES A VENDRE BON PRIX 955-7285

PIANO DROIT LEACH, #1erie 13593, restauré, état d'origine, sculpté, 2000\$ négo. Soir: 984-0919.

**313 Ordinateurs**

SUPER SPÉCIAL 486 EISA/4 Meg/Exp 128 Meg SCSI Or/32 bits/1 MegCache SCSIHD 330 Meg EISA 4 EISA + 4 ISA Slots VGA/Full Tower/Dos 5.0 Pour seul, 3995\$ Qué. hie, 1er arrivé, 1er servi Autres configurations disponibles sur demande 289-9500 MICROPHIE 3962 ST-LAURENT

**315 Téléphonie**

A VENDRE systèmes téléphoniques réunis installation 322-3755

**318 Mobilier de bureau et acc.**

AMEUBLEMENT de bureau neuf et usagé Les aménagements F.B. Inc. 636-6898

**320 Ameublement**

MATELAS orthopédique à demi prix, avec légèreté inspection. MATELAS Real Bedard: 273-1706

**DECES**

LÉPINE, BRUNO A Montréal, le 16 mars 1992, est décédé M. Bruno Lépine (Adrienne Chrétien) 88 ans. Il laisse dans le deuil ses 7 enfants: Hélène (feu Fernand Lamarche), Gilles (Madeleine Beaugrand), Denise (Richard Labelle), Pierre (Gratienne Perreault), Mariette (Guy Maréchal), Yvan (Johanne l'Abbé) et feu Réal (Monique Rancourt), 20 petits-enfants, son frère Gaston ainsi que plusieurs neveux et nièces. M. Lépine fut Conseiller municipal de Montréal de 1947 à 1966, il fut très actif dans plusieurs organisations sociales. Des dans à la Fondation Québécoise du Cancer seraient appréciés. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée, 2630, Notre-Dame-Ouest à Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 courant à 10 heures en l'église Ste-Cunégonde. Et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites mardi et mercredi sur 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures.

**Encadrez votre annonce classée**

286-1200

**LA METEO**

Accu-Weather® prévisions météorologiques jusqu'à midi, le 17 mars y compris les hautes et basses températures pour les villes.

Situation générale: quelques centimètres de neige et très court répit du temps froid. Une perturbation en provenance du nord-ouest ontarien traversera rapidement le Québec d'ouest en est en y laissant quelques centimètres de neige. Les températures de la nuit atteignent le point de congélation. L'arrière de la dépression, les vents du nord-ouest poussent une nouvelle masse d'air froid qui atteindra la vallée St-Laurent en après-midi et fera retomber les températures plusieurs degrés sous les normales cette nuit. Mercredi, ce sera relativement froid, mais avec prédominance du soleil sur l'ouest du Québec et des conditions variables sur l'est.

**MONTRÉAL**

Averses de neige parfois fortes. Dégagement par la suite. Accumulation pouvant atteindre 5 cm. Max.: 0. Vents devenant du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -11. LEVER DU SOLEIL 6 h 03 COUCHER: 18 h 03

**QUÉBEC**

Abitibi, Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: neige et poudrière. Dégagement par la suite. Accumulation de 5 à 10 cm. Température stable sur le nord et à la baisse pour atteindre -10 ailleurs. Vents devenant du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -21. Pontiac-Gatineau et Lièvre et des Laurentides: averses de neige. Dégagement par la

**105 Propriétés à revenus**

A CHAMBLY, triplex comm. t. b. situé, 2100 p.c.a. Boux 94-95-96. Revenus 19 785\$. Michel (514) 592-0210

BOISBRAND, triplex neuf, 4 1/2, 5 1/2, TPS incluse, 193 000\$. 435-5826

ST-LÉONARD, cinaplex, direct du propriétaire, prix 359 000\$. 353-9202

ST-LÉONARD, triplex, superbe terrain 10 000 p.c.a., très bon secteur, près services 622-8960 ou 259-2011

**115 Extérieur de Montréal**

AUBAINNE MASKINONGÉ maison canadienne pierre des champs, bord de l'eau, constr. 87, 10 pièces, 3 c.c., piscine creusée, garage chauffé, 62 000 p.c.a. payager. 1-819-227-2411

BORD DE L'EAU, Pointe-Colombet, bung, 8 p.c.a., piscine creusée 20 x 40, terrain 28 104 p.c.a. - Imm. REALITÉ, Gilles Roby, 974-1717

BROMONT, Résidence de luxe 1986, 9 p.c.a., 3 s/bains, garage double, terrain payager 53,000 p.c.a. 375,000\$. Réduit à 295,000\$ ou meilleure offre. 661-3892

MONT STE-ANNE, condo "Place au pied du Mont", mezzanine, phase IV, 4 1/2 meublé, piscine, services complets. Centre sportif avec bain tourbillon, nouvelle, sécurisée. 66 000\$ 514-778-2092

REPENTIGNY, secteur de prestige, cotege, 3 chambres, garage, terrain 20 x 40 km/h. Mercredi: ciel variable, 30% de probabilité d'averses de neige. Min.: -13

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé et parc Forillon: ennuagement suivi de faible neige. Max.: -4. Vents de 20 à 40 km/h. Mercredi: ciel variable, 40% de probabilité d'averses de neige le long du littoral. Min.: -12

Bale-Comeau et Sept-Îles: neige. Accumulation pouvant atteindre 5 cm par endroits sur le secteur de Sept-Îles. Min.: -13. Source: Environnement Canada

**LES MOTS CROISÉS**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**Horizontalement**

1—Résurgence pathologique de souverain. — Allié.  
2—Miserie. — Aconit des montagnes.  
3—Flacon. — Absence de valeur.  
4—Malfaiteur. — Variété de putois.  
5—Neige dangereuse. — Enclos.  
6—Titane. — Grave.  
7—Ancien élève de l'École normale supérieure. — Argon.  
8—Enfantin. — Aluminium.  
9—Possédé. — Force.  
10—Non conformiste. — Pendaion.  
11—Support pour vêtement. — Cible.  
12—Tranchant. — Jour.

**Verticalement**

1—Fixation à chaud d'un bandage de fer à une roue. — Pascal.  
2—Instrument pour couper l'ombre.  
3—Qui ne repose pas par terre. — Canadien Pacifique. — Enlève.  
4—Parente. — Appeler en criant.  
5—Aptitude à percevoir une sensation. — Époque.  
6—Chef-lieu de l'Haïti. — Séléction.  
7—Couche poudreuse sur certains fruits.  
8—Dans. — Caccochymie. — Baryum.  
9—Bleutée. — Eau-de-vie.  
10—Vu. — Roche siliceuse.  
11—Maman. — Souiller.  
12—Agent de la police. — Soutien.

**Solution d'hier**

1 CATECHISME  
2 OVATIONNA CA  
3 DRUGRETAON  
4 FLARASSOIRE  
5 FLARITURNE  
6 STERILE EM  
7 CREUSEMENT U  
8 TAIRE ASTAL  
9 AIRE LIMBE UNE  
10 T MILRE'S  
11 OVIPIRE REEL  
12 MARINE GESSE

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS



Frederik De Klerk

## De Klerk ou le chaos

### Les enjeux cruciaux d'un référendum sans retour



Nelson Mandela

**Jean-François Bergeron**  
Étudiant en science politique à l'Université Laval, l'auteur rédige une thèse de doctorat sur la transition en Afrique du Sud.

COMME le notait M. François Brousseau dans son éditorial du 26 février, le référendum d'aujourd'hui en Afrique du Sud place les électeurs blancs devant un choix simple : ou bien c'est la poursuite de l'ouverture démocratique engagée il y a deux ans par le gouvernement De Klerk — dans l'espoir d'un arrangement politique négocié

**Ou bien c'est la poursuite de l'ouverture démocratique, ou bien c'est la probable guerre civile.**

avec les mouvements noirs d'opposition — ou bien c'est le retour aux fabulations dangereuses de l'apartheid, sous l'égide du Parti conservateur et la menace d'une guerre civile.

**Les deux objectifs de Frederik De Klerk**

Ce dernier coup d'éclat du président De Klerk confronte l'électorat blanc à une décision qu'il allait devoir prendre tôt ou tard. En procédant maintenant, plutôt qu'au mois d'octobre ou de novembre comme il était d'abord prévu, le gouvernement vise un double objectif :

1— Neutraliser la droite et résoudre une fois pour toutes la question du mandat confié à De Klerk pour négocier le changement.

2— Relancer le processus de réforme sur la question du gouvernement intérimaire et accélérer l'adoption d'une nouvelle Constitution.

Il s'agit là d'un coup risqué de la

part du gouvernement, et on ne saurait trop insister sur l'ampleur des dommages causés advenant une victoire du « non ». Reste pourtant que le jeu en vaut la chandelle si, comme le veulent les récents sondages, l'opinion continue à se montrer favorable à une solution politique négociée.

Après sa dénonciation initiale du référendum blanc, le Congrès national africain (ANC) reconnaît maintenant l'importance de l'enjeu, en se montrant disposé à soutenir un vote pour le « oui ».

C'est que, dans un premier temps, le référendum aura non seulement pour effet de mettre au clair la question de la représentativité de Frederik De Klerk, mais il permettra aussi, dans le cas d'une victoire, de libérer à la fois le gouvernement et les partis de l'opposition noire du danger que faisait peser la droite sur le processus même de changement.

Pour le gouvernement, il apparaît déjà que De Klerk et son équipe, en exposant la droite pour ce qu'elle est, et en la plaçant devant la tâche épineuse de présenter une alternative aux réformes, pourront tirer profit de la situation en se démarquant clairement de l'apartheid, et se présenter comme force réelle de changement devant un électorat plus large.

Dans la mesure où la menace de la droite peut être contenue dans l'arène légale — ce qui, il faut bien le dire, n'est pas du tout certain —, De Klerk pourra avoir les coudes plus franches, une fois réglé le sort du Parti conservateur et de ses alliés d'extrême-droite.

Il en va de même avec l'ANC qui a tout intérêt à ce que le gouvernement ne soit plus gêné à la table de négociation par la crainte de provoquer la droite. On peut même s'attendre à une radicalisation des demandes de l'ANC, considérant que les victoires politiques récentes de la droite — comme le faisait récemment remarquer *The Economist* — ont eu un effet modérateur sur les positions de l'organisation de Nelson

Mandela au sein de la CODESA (la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, où le gouvernement et les représentants de 18 partis ou associations discutent de l'avenir constitutionnel du pays).

**Les dangers de l'inflation révolutionnaire**

Il serait dangereux, à ce point-ci, que l'ANC se laisse aller aux réflexes de l'inflation révolutionnaire et que l'organisation perde de vue le fait qu'elle est elle-même menacée, à gauche, par des forces extrémistes violentes.

Dans la mesure où l'ANC se dit vraiment attaché à trouver un accord politique démocratique et à accéder pacifiquement à la gouvernance, son intérêt réside encore dans la modération et la recherche d'un compromis avec le gouvernement De Klerk, comme le reconnaissait d'ailleurs M. Mandela lui-même en janvier.

Si donc, comme il est probable, les forces du « oui » parviennent bien à neutraliser la droite au sein des canaux politiques institutionnels, il reste encore le deuxième point : la relance et l'accélération des réformes sur la question constitutionnelle.

Il apparaît ici que c'est avec l'idée de s'engager au plus tôt dans des accords politiques concrets à la CODESA que le gouvernement De Klerk a pris le risque d'une consultation référendaire hâtive. À partir du moment où la population blanche aura donné son accord à la poursuite des réformes, M. De Klerk a déjà annoncé qu'il considérerait ainsi avoir rempli sa promesse électorale de 1989 de consulter l'électorat avant toute modification constitutionnelle. Le référendum d'aujourd'hui, en ce sens, serait bien la dernière consultation séparée de l'électorat blanc.

Pour l'instant, le gouvernement et les organisations représentées à la CODESA se sont mis d'accord pour poursuivre leurs travaux en dépit du référendum. On a même noté un rap-

prochement sensible entre les parties au cours des derniers jours, quand l'ANC a accepté la proposition de gouvernement intérimaire élu, mise de l'avant par M. De Klerk à l'ouverture de la session parlementaire.

Auparavant, l'ANC militait plutôt en faveur d'un gouvernement intérimaire non-élu qui s'occuperait essentiellement de superviser l'élection d'une assemblée constituante. Il est prévu que le gouvernement de transition maintenant proposé servirait de cadre à l'élaboration et à la mise en place d'une nouvelle Constitution.

Dans un premier temps, l'élection de ce gouvernement serait toutefois précédée de la formation, dans les six prochains mois, d'un « conseil de gouvernement intérimaire » composé de représentants des 19 partis et groupes qui négocient actuellement à la CODESA, et qui aurait pour fonction de voir aux affaires courantes. Avec l'acceptation de la proposition gouvernementale, la voie sera alors ouverte pour discuter des propositions constitutionnelles comme telles.

**Des conceptions divergentes sur l'après-apartheid**

C'est ici qu'il y a sans doute la plus grande divergence entre les parties. Là où l'ANC, par exemple, envisage un État central fort et dirigiste pour « balayer les legs centenaire de la conquête coloniale et de la domination blanche » et mener à bien, entre autres, ses plans de restructuration socio-économique, le gouvernement en est plutôt à échafauder un système fédéral complexe de poids et contrepoids.

On vise surtout ici à limiter et contrôler les pouvoirs de l'exécutif, à équilibrer le pouvoir entre le parti majoritaire et les partis minoritaires, et à faire en sorte que les partis politiques (et non les catégories ra-

ciales et ethniques, comme certains le prétendent encore erronément) puissent servir de véhicules aux « intérêts volontaires de groupe ».

Les propositions constitutionnelles du gouvernement sont inspirées pour une large part des théories consociationnelles de la démocratie, où l'objectif est de favoriser la circulation des élites et une compétition intense entre les partis, tout en cherchant à contenir le pouvoir de la majorité par les jeux d'alliance entre partis minoritaires.

On peut ne pas être d'accord avec ce genre de proposition. Certains l'ont déjà jugé élitiste, d'autres ont estimé que l'équilibre des pouvoirs et des contre-pouvoirs était impraticable et rendrait le pays ingouvernable. D'après ce qu'il est possible de lire de la situation politique actuelle, on pourrait croire aussi que les propositions gouvernementales sont largement guidées par la volonté de se prémunir contre ce que Francis Fukuyama a appelé le « léninisme instictif » de l'ANC, autant au niveau économique que politique.

À cet égard, il semble d'ailleurs que l'organisation de Nelson Mandela ait encore à assurer sa propre transition, pour passer enfin du statut de mouvement de libération à celui d'organisation politique responsable.

Il est important ici de souligner qu'il n'est fait nulle part mention de la protection de minorités raciales ou ethniques dans les propositions constitutionnelles provisoires du gouvernement. L'expression des « intérêts volontaires de groupe », répétés, ne pourrait passer que par la voie des partis politiques, un peu à la façon dont certains Québécois pensent ici défendre leurs intérêts au sein du Parti québécois.

Au-delà de leurs divergences, le gouvernement et l'ANC se sont en fait déjà entendus sur un certain nombre de principes, dont ceux d'une citoyenneté unique pour tous les Sud-

Africains, l'élimination de toute forme de distinction et de discrimination raciale, et l'inclusion d'une Charte des droits dans le texte de la constitution.

Le contentieux constitutionnel entre l'ANC et le gouvernement, en ce sens, porte bien moins sur la question de la protection des privilèges de la minorité blanche que sur la place et le rôle qui seront dévolus à l'État dans une société post-apartheid.

On est déjà bien loin, en tout état de cause, des utopies réactionnaires

**L'ANC a tout intérêt à ce que le gouvernement ne soit plus gêné par l'extrême-droite.**

mises de l'avant par le Parti conservateur et ses alliés. Cela dépasse alors l'entendement que de lire sous la plume de M. Pierre Beaudet (LE DEVOIR, 6 mars) qu'entre les positions du gouvernement De Klerk et celles de l'extrême-droite, « les contradictions sont davantage tactiques que stratégiques ».

Pour M. Beaudet, il semble même que les politiques de réforme du gouvernement sud-africain ne soient qu'« une autre façon de protéger les privilèges de la minorité, tout en contrariant l'opposition anti-apartheid ». On peut seulement regretter que le Dr Treurnicht ne lise pas LE DEVOIR.

Découvrant que les changements en cours ne sont qu'une illusion et que l'apartheid est bien gardé (sic), il aurait peut-être décidé d'abandonner le terrain à M. De Kerk. La dialectique réconfortante de M. Beaudet aurait au moins permis d'éviter le bain de sang.

# Le Québec est-il réfractaire à la laïcité ?

## Ne pas rejeter le passé

Gaston Laurion

VOILÀ que le professeur Tarrab (« À quand un Québec laïc ? Il faut faire sauter les commissions scolaires religieuses », LE DEVOIR, 26 février 1992, p. B-8) exprime de nouveau sa hargne à l'égard de certains traits particuliers de la société québécoise, comme la culture catholique et le nationalisme, qui le héraissent.

« L'histoire du Québec ? écrit-il. Lionel Groulx ? La métaphysique de Mme Baillargeon et de Fernand Dumont ? Les vieilles affaires (sic) de l'Ordre de Jacques Cartier ? Sont-ce eux les fleurons de notre québécoïté ? Je me sens incapable de défendre de telles vues. » M. Tarrab a dû oublier, cette fois-ci, François-Albert Angers et la Société Saint-Jean-Baptiste.

Et bien oui ! Mis à part l'Ordre de Jacques Cartier que je ne connais pas très bien, je puis affirmer que tous les noms qu'il mentionne sont fort honorables et que les personnes qui les portent sont représentatives, avec d'autres bien entendu, du meilleur Québec. De même que sont représentatives de notre société nos écoles dites catholiques.

Elles le sont d'ailleurs si peu que leur existence ne gêne plus personne hormis M. Tarrab pour qui, curieusement, le Québec, à cause de ses traditions religieuses, est « un des derniers pays au monde en quête d'indépendance à fonctionner selon un modèle révolu, caduc, dépassé, dysfonctionnel ». (...)

Il y a hélas ! des réalités québécoises que M. Tarrab ne comprendra jamais. Aussi ne faut-il pas lui en vouloir ni lui demander de faire un effort de compréhension.

Qu'il se contente simplement d'accepter, en premier lieu, avec la tolérance qu'il préche aux autres, que le Québec n'a pas commencé à exister le jour où il a mis les pieds sur son sol !

D'admettre ensuite que nous gardons des traditions auxquelles nous tenons, même si on a tout fait pour nous couper de celles-ci, en particulier quand on a cessé d'enseigner sérieusement notre histoire dans nos écoles (un petit cours, de nos jours, en quatrième secondaire) !

Si la « modernité » qu'il nous propose en échange, voulant nous laïciser (ne sommes-nous pas déjà assez laïcs ?) consiste à rejeter notre passé, il faut lui dire poliment non ! Si la modernité qu'il nous propose, en omettant d'ailleurs de la définir, consiste à accepter les valeurs laïques d'une Amérique du Nord « saxonnisante » (pour parodier Henri Bourassa) qui veut imposer son matérialisme de consommation à la Terre entière et même aux étoiles, certains d'entre nous lui dirons, toujours aussi poliment, non !

Si, en revanche, Gilbert Tarrab, exorcisant ses tabous québécois, veut bien finir par admettre que nous ne sommes pas nés d'hier et que ce n'est pas en niant les traits de notre unicité et nos différences fondamentales qu'il vivra plus heureux dans sa patrie d'adoption, nous lui disons oui !

Mais il y a une chose qui ne pourra jamais disparaître : c'est que Gilbert Tarrab, tout sympathique qu'il soit à la cause québécoise, tout proche de nous qu'il est — et sa longue appartenance au Parti québécois le confirme —, restera toujours un Québécois de première génération, dont les racines ne plongent pas très loin dans le temps : c'est là une réalité objective dont nous devons d'ailleurs cesser d'avoir honte, même si elle ne semble pas être à la mode.

En outre, ce n'est pas en tentant de nous rendre incolores et sans traditions (d'autres que lui le voudraient bien) pour nous fondre dans le grand moule nord-américain, qu'il affirmera mieux sa québécoïté, mais en acceptant d'abord sa propre différence, qui n'offre rien d'humiliant — pas plus que la nôtre.

## C'est la faute de la Constitution canadienne

Hélène Pelletier-Baillargeon

DANS la livraison du 26 février dernier du DEVOIR, M. Gilbert Tarrab disait prendre occasion de ses nombreux séjours en France pour défendre « la cause du Parti québécois ».

Vue de là-bas, toutefois, la persistance des structures confessionnelles dans l'organisation de nos commissions scolaires constituait, disait-il, un obstacle de taille au déroulement de son apologie de l'indépendance. Les Québécois lui apparaissaient, disait-il, indéfendables dans leur maintien d'une situation impensable pour une république européenne, où la séparation juridique de l'Église et de l'État est depuis si longtemps consommée.

**La « persistance archaïque de la confessionnalité » dans notre système scolaire relève de l'application intégrale de l'article 93 de l'A.A.N.B.**

Comme sa lettre, par un curieux détour, trouve le moyen d'en appeler jusqu'aux mânes de l'abbé Groulx, à « la métaphysique » de Fernand Dumont et à la mienne, je m'en voudrais de ne pas tenter de ramener fraternellement les horloges de M. Tarrab à l'heure juste en matière de confessionnalité scolaire. Quelques rappels historiques me suffiront :

1— Bien que l'éducation soit de compétence provinciale, la « persistance archaïque de la confessionnalité » dans notre système scolaire relève de l'application intégrale de l'article 93 de la Constitution canadienne (A.A.N.B.), aux termes duquel les garanties accordées aux différents groupes d'écoles sont, depuis 1867, de nature confession-

nelle et non linguistique.

Il suffit donc qu'un seul groupe religieux, fût-il minoritaire, fasse obstacle au changement de nos structures scolaires confessionnelles en structures linguistiques (mieux adaptées, nous en convenons, à la réalité sociologique d'un Québec moderne) pour que les tribunaux se voient contraints de statuer en faveur de cette minorité obstructionniste et du statu quo. C'est exactement ce qui se passe au Québec actuellement et non, comme semble le croire M. Tarrab, faute de volonté politique de la part de la grande majorité des Québécois.

2— La proposition du défunt projet de loi de restructuration scolaire du Dr Camille Laurin, dans les années 80, et sous un gouvernement du Parti québécois, suggérait en effet une telle transformation de nos structures scolaires confessionnelles en structures linguistiques.

Comme j'agissais, à cette époque, à titre de conseillère politique auprès du ministre de l'Éducation dans ce dossier, il m'est facile d'affirmer que cet aspect confessionnel du projet de loi 40 rencontrait une adhésion majoritaire parmi les groupes interrogés. Même l'Assemblée des évêques du Québec (groupe que le ton de la lettre de M. Tarrab m'incline à penser qu'il ne l'estime par négligeable) avait, à l'époque, affirmé qu'il ne s'opposerait pas à un changement somme toute conforme à l'évolution sociologique du Québec et à l'esprit du concile Vatican II.

Enfin, il était évident, en commission parlementaire où le projet de loi était à débattre, que l'opposition libérale, si elle s'attaquait — comme c'était de bonne guerre — à la teneur générale du projet, n'avait aucune objection majeure de principe au volet confessionnel de l'éventuelle restructuration.

L'accession subséquente de M. Ryan au portefeuille de l'Éducation, en 1985, nous a permis de vérifier

que, nonobstant les obstacles constitutionnels aussi insurmontables actuellement pour son parti que pour le nôtre, sa ligne de pensée dans ce dossier était à peu de choses près la même.

3— Si le consensus général indispensable à une évolution — qu'à peu près tout le monde juge aujourd'hui nécessaire n'a pu être réuni à ce jour — c'est que la classe dirigeante du système anglo-protestant s'y est toujours farouchement opposée.

C'est un secret de polichinelle pour tout le monde que, dans grand nombre d'écoles du B.E.P.G.M., dites « protestantes », les écoliers juifs ou catholiques y sont largement majoritaires. On pourrait évoquer d'autres exemples tout aussi probants pour d'autres dénominations religieuses.

Il tombe donc sous le sens qu'en se cramponnant aux garanties confessionnelles de l'article 93 de l'A.A.N.B. de 1867 (rapatrié unilatéralement en 1982 par M. Trudeau sans le consentement du Québec), les dirigeants anglo-protestants protègent d'abord un pouvoir et des postes de contrôle qui leur seraient démocratiquement disputés par les anglophones catholiques, juifs et autres dans un système de regroupement linguistique. La religion, la théologie et la « métaphysique » n'ont donc rien à voir dans l'affaire.

Voilà donc, je l'espère, de quoi éclairer la lanterne de M. Tarrab et celle de ses interlocuteurs, lors de son prochain voyage en France. Souhaitons que ces éléments lui permettent, la prochaine fois, de ne pas se tromper de cible faute d'information.

Un dernier mot au sujet de M. Dumont et de moi-même, que M. Tarrab prend curieusement à partie dans sa lettre, alors que nous pensons comme lui.

Dans les années 60, au moment où d'âpres discussions entouraient le projet de création du ministère de l'Éducation par le gouvernement Lesage, la

revue *Maintenant*, dont nous étions les collaborateurs réguliers, fut, en effet, la seule revue chrétienne à soutenir le projet « laïcisant » de M. Paul Gérin-Lajoie. Et dans les années 80, au moment du projet de loi 40 du ministre Laurin, nous avons tous deux conseillé et soutenu le projet de restructuration des commissions scolaires selon la langue.

Et Lionel Groulx alors ? Certes, il s'agit d'un historien-écrivain que M. Dumont et moi avons en haute estime, bien qu'en prêtre traditionneliste formé au XIXe siècle, l'abbé Groulx s'accrochât plutôt mal de l'idée moderne de séparation de l'Église et l'État !

Mais est-ce à un autre écrivain qu'il convient de rappeler qu'on peut admirer un pionnier de la recherche historique et un écrivain de grand tempérament, sans souscrire pour autant à toutes ses façons bien personnelles de concevoir la vie en Église et en société ?

Si c'était le cas, il conviendrait de refuser également notre admiration à la plupart de ces thuriféraires de la monarchie absolue que furent, pour des raisons alimentaires évidentes, nombre de grands écrivains français du XVIIe siècle ! Seuls les régimes totalitaires jugent ainsi leurs intellectuels.

Un dernier conseil amical à M. Tarrab : quand il voudra persuader ses amis français d'accorder leur soutien à l'indépendance du Québec, qu'il leur dise plutôt désormais que, parmi cent motifs pressants de la réaliser, les Québécois ont, de tout urgent, besoin de pouvoir substituer à l'« archaïque » article 93 de la Constitution canadienne, une Constitution québécoise, conçue et rédigée par eux et en parfaite harmonie avec la réalité sociologique du Québec moderne.

Une société où la langue — et non plus la religion — devrait servir de critère à la division des écoles publi-